

La flûte

VOLUME 63, N° 2, AOÛT 2007

FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLIÈRES DE MONTRÉAL

6^e Sommet syndical policier

PARCE QUE LES
POLICIERS
ONT AUSSI DES
DROITS

IL FAUT REVOIR
LA LOI SUR
LA POLICE!

Le
point
sur l'évolution
du dossier



Les règles des élections
générales des représentants
syndicaux, en septembre

Aussi dans ce numéro

- **Profilage racial:**
ce que l'on en sait
- **Le schéma de couverture
du SPVM:** ce que vos
représentants en pensent



Problème personnel ?
Problème familial ?
Problème professionnel ?

Parlez-en !



Laissez vos coordonnées, un collègue vous rappellera
aussi rapidement que discrètement.



POLICIER-RESSOURCE
280-BLEU

« La Fraternité a pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres. »

Article 2.01, Statuts et Règlements de la FPPM



Président
Yves Francoeur

Vice-président exécutif
Pierre-David Tremblay

Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie
Denis Monet

Vice-président aux Relations de travail
Martin Roy

Vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres
Robert Boulé

Vice-président à la Recherche et aux communications
Mario Lanoie

Laflûte

Éditeur
Mario Lanoie

Coordonnateur
Martin Viau

Collaboratrices
Kim Riyard
Marie-Eve Mazza

Révision
Danielle Lanthier, Monique Beaudry

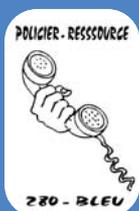
Conception graphique
Quatre-Quarts inc.

Imprimerie
Imprimerie R.M. Hébert inc.

La revue « La Flûte » est publiée trois (3) fois par année par la Fraternité des policiers et policières de Montréal inc. (tirage: 8700 exemplaires)

480, rue Gilford, bureau 300
Montréal (Québec) H2J 1N3
Téléphone: 514 527-4161
Télécopieur: 514 527-7830
www.fppm.qc.ca

« Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle d'articles, clichés, dessins, annonces ou toute autre matière apparaissant dans cette revue est strictement interdite sans l'autorisation expresse de la Fraternité des policiers et policières de Montréal inc. ».



Dépôt légal:
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 0380-6548

Numéro de convention
de Poste-publications:
40011308

Préparez-vous, l'automne pourrait être plus chaud que l'été !

Si vous en doutez, lisez ce numéro. La révision de la *Loi sur la police* aura lieu cet automne et comme il s'agit du dossier le plus critique pour le milieu policier, la Fraternité sera aux aguets, comme vous pourrez le constater en lisant notre dossier sur le Sommet. Le schéma de couverture des services au SPVM : les négociations débutent, elles s'intensifieront à l'automne. Le renouvellement de la convention collective : même calendrier. Le profilage racial : la Fraternité fera les représentations nécessaires mais le débat est loin d'être terminé... En attendant, passez un bel été, reposez-vous, préparez-vous...

Bonne lecture !

La rédaction

- 2 Les actualités
- 8 Parole de président
- 9 Denis *La police* à la retraite...
- 12 Dossier : **Le sommet syndical et la Loi sur la police**
- 24 Profilage racial : problématique et plan d'action
- 30 Le schéma de couverture : ce que vos représentants en pensent...
- 34 Services aux membres
- 38 Déontologie : deux décisions éclairantes
- 40 Intranet : rester branché
- 41 Relations de travail : petit bilan
- 42 Élections générales des délégués : les règlements
- 46 SST : minou et pitou
- 48 Nos sportifs sports en Australie
- 54 Nouvelles de l'APPR



Les policiers d'accord avec le projet de loi C-35

Le 1^{er} mai 2007, devant le comité législatif de la Chambre des communes, les représentants de plusieurs associations de policiers, dont Yves Francœur, président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, ont fait part de leur accord avec le projet de loi C-35, *Loi modifiant le Code criminel*. Ce projet de loi instaure le renversement du fardeau de la preuve lors des enquêtes pour remise en liberté, en cas d'infraction mettant en jeu une arme à feu.

Le projet de loi C-35 prévoit que le prévenu inculpé de certaines infractions graves mettant en jeu une arme à feu ou une autre arme réglementée devra démontrer que sa détention avant procès n'est pas justifiée. Il ajoute également deux facteurs afférents à ces infractions devant être pris en considération par le tribunal au moment de décider si la détention est justifiée. 🌐



Yves Francœur, président de la Fraternité, **Dave Wilson**, président de l'Association des policiers de Toronto, **Tony Cannavino**, président de l'Association canadienne des policiers, **Daryl Tottenham**, membre du conseil de la Fédération des policiers de la Colombie-Britannique et **David Griffin**, de l'ACP, réunis ce printemps à Ottawa pour appuyer le projet de loi C-35.

Claude Forget se désiste

Claude Forget, qui avait froidement tenté d'assassiner les agents Walter Filipas et Lucy Krasowski, le 24 mai 1993, à Montréal, ne s'est pas présenté devant le comité des libérations conditionnelles le 28 mai dernier, au pénitencier de Cowansville. Yves Francœur et Tony Cannavino y étaient, eux. 🌐

Les policiers peuvent être avocats, mais à condition...

Auparavant, la fonction d'agent de police était jugée incompatible avec l'exercice de la profession d'avocat. Ce n'est plus tout à fait le cas, le Code de déontologie des avocats ayant été récemment modifié. Aujourd'hui, un policier qui est également avocat peut agir à titre d'avocat, mais uniquement pour le corps de police auquel il est rattaché. Il ne peut cependant pas le faire à titre de poursuivant en matière pénale ou criminelle. 🌐

Douze délégués honorés

Lors du dernier congrès de la Fraternité, Mario Lanoie, vice-président à la Recherche et aux communications, et Yves Francoeur, président ont honoré plusieurs délégués en leur remettant une épinglette soulignant leurs cinq ans de travail syndical. Il s'agit de : André Adam (moniteur, PDQ 48), Alain Bernier (délégué, PDQ 31), Marie-Josée Blais (représentante de la condition féminine), Julie Desrochers (déléguée, PDQ 13), Line Lafrenière (déléguée Liaison/Chambre criminelle et pénale/Cour, Québec), Gilles Lavoie (délégué, Service à la communauté Est, Intervention), André Lederc (moniteur, PDQ 6), Marco Maestri (délégué, Service à la communauté Nord, Intervention), Pascal Poirier (délégué, PDQ 35), Jean Riopel (représentant des grades, lieutenant), Dany St-Pierre (moniteur, PDQ 47), Tony Strammiello (délégué, PDQ 40), Chantal Tremblay (monitrice, Service à la communauté Sud – Judiciaire).

Yves Gendron (représentant des grades, sergent) a quant à lui reçu une bague pour ses 10 années passées dans la structure syndicale. Enfin, Denis Poitras (délégué, motard, Sécurité routière et circulation) et Serge Ménard (moniteur, PDQ 24) ont annoncé que ce congrès était leur dernier à titre de syndicaliste, étant tous les deux sur le point de prendre leur retraite. ●



Félicitations...

Un citoyen nous écrit...

Là, on exagère!

J'écris ce commentaire en réaction à la nouvelle publiée dans le journal La Presse, relativement au site Internet de l'un des policiers du SPVM, M. Simon Comtois.

CETTE AFFAIRE NE CONSTITUE PAS UNE NOUVELLE!
Dans l'article publié sur Cyberpresse.ca, on mentionnait qu'on avait demandé à M. Comtois de fermer son site, qui montrait une série de photos décrivant notamment son parcours d'étudiant à Nicolet. Parfait. Dans l'article publié sur Canoe.com en date du 13 avril, on rapporte

que la direction du SPVM s'apprête à rappeler ses membres à l'ordre et on compare cela à la chanson du policier sur les accommodements raisonnables. (...) Là, on exagère. Certains font même de la paranoïa [en disant] que ces événements pourraient ternir l'image du SPVM ou faire perdre la confiance des citoyens (...).

Ce n'est pas ce genre d'incidents qui ternissent l'image du SPVM ou font perdre la confiance des citoyens, c'est la quasi-inaction dans certains domaines, comme celui des gangs de rue.



Le budget provincial et la lutte contre les gangs de rue

À la mi-juin, deux semaines après la présentation du dernier budget provincial, voici ce que l'on savait de la somme qui devrait bientôt être allouée pour lutter contre le phénomène des gangs.

Après l'aide financière de 6 M\$ sur trois ans accordée l'été dernier par le gouvernement du Québec à la Ville de Montréal, le budget provincial annonce un investissement de 34 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour le *Plan québécois d'intervention sur les gangs de rue*, ce qui inclut une participation du gouvernement fédéral provenant de ses programmes réguliers. Ce plan prévoit notamment :

- l'affectation de procureurs dédiés aux gangs de rue ;
- des mesures visant à prévenir l'exploitation sexuelle des jeunes ;
- la création d'une unité mixte de lutte à la contrebande des armes à feu ;
- une stratégie concertée de suivi pour les contrevenants à haut risque dans certains arrondissements de Montréal ;
- un soutien aux corps policiers municipaux.

À Montréal, selon les données du SPVM, sur les 17 homicides commis entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2007 (18 à pareille date en 2006), 10 sont reliés à des gangs de rue. De ce nombre, quatre ont été résolus et les six autres sont en voie de l'être. On a aussi enregistré 29 tentatives de meurtre et 35 agressions armées.

Dans les cinq premiers mois de l'année, le Service a procédé à 764 arrestations de personnes, dont 128 d'âge mineur, et à 117 perquisitions, qui ont permis de trouver 47 armes à feu. D'autre part, les policiers ont poursuivi leurs rencontres de sensibilisation et de prévention auprès de la population qui côtoie de près ou de loin le phénomène. Ainsi, ce sont plus de 45 000 jeunes, 7 600 parents ou adultes, 1 945 membres du personnel du milieu scolaire et quelque 1 471 intervenants communautaires qui ont été rencontrés d'une façon ou d'une autre.

La Fraternité suit le développement de ce dossier de très près. 🌐

Course au flambeau des agents de la paix

La Course au flambeau des agents de la paix a eu lieu le 9 juin dernier dans les rues du Vieux-Montréal. Des membres de plusieurs organisations policières du Québec y ont participé, dont des agents du Service de police de la Ville de Montréal, de la Gendarmerie royale du Canada, de la Sûreté du Québec et du Service de police de Longueuil. Cette activité s'est tenue dans le cadre de la campagne de financement de la Course au flambeau des agents de la paix au bénéfice d'Olympiques spéciaux Québec (OSQ). Les policiers ont porté la flamme de l'espoir au Vieux-Port, où s'est tenu le Défi d'acier, une locomotive tirée à la force des bras, organisé par leurs collègues de la Police du CN, également au bénéfice d'OSQ. Plus de 3 800 athlètes sont inscrits aux programmes sportifs adaptés offerts au Québec par l'organisation. 🌐



Le directeur du SPVM, **M. Yvan Delorme**, et le vice-président à la recherche et aux communications de la Fraternité, **Mario Lanoie** venus encourager les troupes

Armes à feu: un comité consultatif partial

Le *Toronto Star* a récemment publié un article montrant que le comité consultatif sur les armes à feu de Stephen Harper est entièrement composé d'opposants à la législation sur les armes à feu, comme le Dr Mike Ackerman, qui a déclaré que les tueries du Collège Dawson et de Virginia Tech auraient pu être évitées si les étudiants avaient été armés, et le professeur Gary Mauser, qui répète sans cesse que le fait d'avoir plus d'armes accroîtrait la sécurité.

De plus, les deux policiers membres de ce comité ne représentent pas le point de vue de l'Association canadienne des policiers, ni de l'Association canadienne des chefs de police, ni de la majorité des policiers canadiens. L'agent Murray Grismer, de la police de Saskatoon, critique la législation canadienne sur les armes dans une vidéo de l'*American National Rifle Association (NRA)* et John Gayder, membre de la police de *Niagara Parks*, est un partisan avoué du lobby des armes. Dans les comités des gouvernements précédents, on avait cherché à établir un équilibre entre les partisans des armes et les experts en sécurité, suicide et facteurs sociologiques associés aux crimes armés. Ce n'est manifestement pas le cas ici. ●

RECHERCHE SUR L'IMPACT DU STRESS CHEZ LES POLICIERS

Besoin de participants

Comme vous le savez peut-être déjà, un projet de recherche sur l'impact du stress chez les policiers, mené à l'Université du Québec à Montréal (UQÀM), est en cours actuellement au SPVM.

Plus d'une trentaine de policiers et policières ayant récemment vécu, dans le cadre de leurs fonctions, des événements stressants ou bouleversants émotionnellement, participent déjà à cette étude. Cette étude étant loin d'être terminée, nous souhaitons rencontrer davantage de policiers et policières. Nous invitons donc tous les policiers qui vivront, au cours des prochains mois, des événements stressants ou bouleversants émotionnellement à participer à cette recherche. Voici quelques exemples d'événements pouvant se qualifier pour l'étude : une fusillade, la poursuite d'un suspect en voiture ou à pieds, se faire piquer avec une seringue, intervenir auprès d'un ou de plusieurs suspect(s) particulièrement menaçant(s), voir des cadavres ou des personnes gravement blessées ou mutilées. Pour participer à l'étude, signaler un événement, vérifier la pertinence d'un événement ou tout simplement pour avoir des informations supplémentaires sur le projet de recherche, n'hésitez pas à contacter Madame **Céline Nadeau** à l'UQÀM au (514) **946-5058** ou le docteur **Normand Martin** du **PAPP** au (514) **280-3214**. Mentionnons que l'équipe de recherche souhaite rencontrer autant les policiers et policières qui vivent plusieurs réactions de stress suite à l'événement que ceux et celles qui ne présentent aucune ou peu de réactions. ●



Les policiers de Dawson de nouveaux honorés

Les cinq policiers dont le courage et le professionnalisme ont permis de sauver de nombreuses vies lors de la fusillade de Dawson le 13 septembre 2006, Marco Barcarolo, Denis Côté, Martin Dea, Alain Ibrahim Diallo et Anne-Marie Dicaire, ont été de nouveau honorés, cette fois à Ottawa, 16 avril dernier, par l'Association canadienne des policiers, qui leur a remis un *Award of Excellence*. À cette occasion, Martin Dea a pris la parole au nom du groupe pour remercier l'ACP ainsi que tous leurs confrères policiers ayant participé à l'intervention. Il a plaidé en faveur du maintien du registre des armes à feu. «À Montréal, nous souhaitons que la liste des armes à feu qui ne doivent pas circuler librement soit mise à jour régulièrement et que le contrôle des armes à feu en général soit non pas amoindri, mais bel et bien resserré. Nous ne serons jamais à l'abri de la folie, comme nous l'a montré Dawson, mais ce n'est pas une raison pour capituler», a-t-il affirmé.

Après leur avoir rendu hommage, le président Francœur a renchéri : «Il est clair que le contrôle des armes à feu ne parviendra jamais à éviter toutes les tragédies, exactement de la même façon que les registres des véhicules automobiles et des permis de conduire n'empêchent pas qu'il y ait des vols d'automobile et des accidents de la route. Mais le registre a l'immense mérite de passer le message très clair qu'on peut très bien vivre sans arme à feu dans notre société, et que les citoyens qui choisissent de jouir du privilège de posséder une arme à feu ont la responsabilité de la déclarer et de l'enregistrer.»

La cérémonie a eu lieu deux jours après le drame similaire de Blacksburg, en Virginie. Les propos de Martin Dea et d'Yves Francœur ont été repris dans tout le pays.



De gauche à droite : **Alain Ibrahim Diallo, Anne-Marie Dicaire, Denis Côté, Martin Dea et Marco Barcarolo**

Clinique de sang

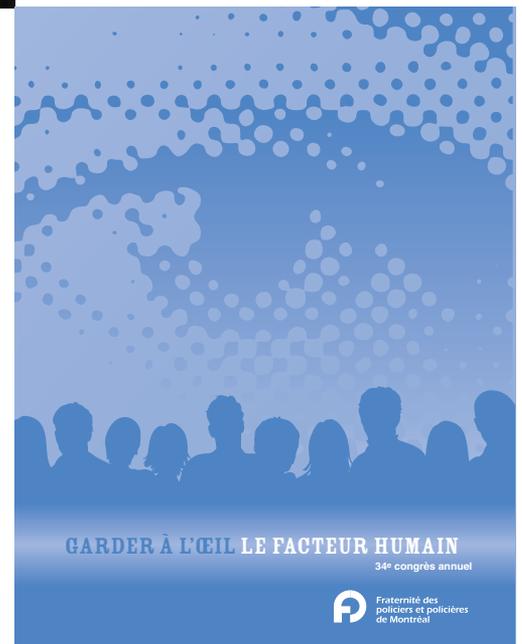
La prochaine clinique de sang organisée par la Fraternité aura lieu le jeudi 1^{er} novembre 2007 de 8 h à 16 h 30 au 480, rue Gilford, sous la présidence d'honneur du lieutenant Jean Riopel, du Centre opérationnel Sud, module Intervention. 📍

Schéma de couverture et profilage, les sujets chauds du 34^e congrès



Vos représentants syndicaux en plein travail

Le 34^e Congrès de la Fraternité a réuni quelque 127 délégués syndicaux à Québec du 15 au 18 mai dernier sous le thème « Gardez à l'œil le facteur humain ». Couronné de succès, il a notamment permis de connaître le sentiment des délégués à propos du schéma de couverture de services proposé, grâce à une démarche quantitative et qualitative dont l'animation avait été confiée aux chercheurs de la firme Ipsos Descarie (voir texte en page 30). Il y a aussi été question du profilage racial et illicite – à ne pas confondre avec le profilage criminel ! Les membres du conseil de direction de l'ABR ont quant à eux proposé une journée de formation sur la retraite à l'intention de leurs membres. 🌐





Souriez...

Vous passez sur *You tube* !

Mais ce n'est pas parce que l'on sourit que c'est drôle. Actuellement, *You tube* contient quatre vidéos montrant des policiers montréalais filmés au travail, à leur insu, parfois identifiés et insultés, en prime.

Il s'agit d'une nouvelle forme de harcèlement qui prend les individus policiers pour cibles, de façon tout à fait partielle, au détriment de leur réputation, voire de leur sécurité...

Or ce nouveau mode d'expression navigue dans les mêmes eaux troubles, juridiquement, éthiquement et politiquement parlant, que bon nombre de phénomènes récents...

Il y a deux ans, l'hélicoptère de TVA nous montrait une arrestation qui dérapait. Quand l'indignation fut passée, après en avoir recueilli les fruits sur leur tirage et leurs cotes d'écoute, les médias commencent à rapporter que les apparences étaient peut-être trompeuses... En septembre 2006, ce sont les cellulaires des étudiants qui ont filmés les images les plus percutantes de Dawson...

Il y a à peu près un an, deux policiers montréalais étaient nommés et taxés d'homophobie dans le mensuel *Fugues*. À la suite de plaintes, leur PDQ leur demandait de contrôler un parc riverain situé à proximité d'une école, où des homosexuels contreviennent parfois à certains règlements touchant la décence dans les lieux publics. En juin 2006, l'émission

Enjeux de la SRC diffusait un reportage reprenant des extraits vidéos d'un site consacré aux sans-abris. Les extraits montraient une arrestation filmée par un «reporter» sans-abri et le dépôt subséquent d'une plainte en déontologie par le même «reporter». Quelques mois plus tard, la décision du commissaire exonérait de tout blâme les policiers qui n'avaient fait que leur travail.

Fugues et *Enjeux* ont-elles accepté de rectifier les faits afin de rétablir la réputation des policiers? Qu'en pensez-vous? Les policiers ont-ils le droit de ne pas être calomniés dans les médias?

« Les policiers ont-ils le droit de ne pas être calomniés dans les médias ? »

En novembre, un de nos membres voyait une de ses chansons retransmise sur Internet. Sa chanson déclencha une vague de sympathie, mais également passablement d'indignation. Le policier avait-il le droit de s'exprimer ainsi? Oui ont dit certains analystes, non ont jugé d'autres.

Plus récemment, un jeune policier a vu quelques photos tirées du site internet qu'il exploitait en circuit fermé, au bénéfice de ses parents et amis, se retrouver en page un de *La Presse*, sans la mise en

contexte qui aurait permis de comprendre qu'il ne s'agissait pas d'un site grand public. Qu'avait-il fait de si grave? Aujourd'hui, les jeunes mettent leurs photos sur Internet dans des espaces qu'ils pensent contrôler, ce qui n'est pas tout-à-fait le cas, de toute évidence. Il y a vingt ans, les mêmes photos seraient restées dans des albums papier, dans nos tiroirs.

Tous ces éléments posent ensemble la question des droits individuels des policiers, corollairement à leurs devoirs de policiers. Les policiers ont-ils des droits individuels lorsqu'ils travaillent? Ont-ils le droit de ne pas se faire insulter publiquement? Ont-ils le droit de ne pas être nommés dans des articles ou des reportages confectionnés par des tiers qui utilisent les médias virtuels de façon très partielle?

Ces questions feront partie de nos préoccupations au cours de la prochaine année.

En attendant, je vous souhaite d'avoir la sagesse de toujours vous conduire de manière irréprochable, même si vous êtes soumis aux pires pressions... Parce que pour l'instant, force est d'admettre que nous sommes dans la mire de tous ces rapporteurs d'images, qu'ils soient honnêtes ou malhonnêtes... 

YVES FRANCOEUR
PRÉSIDENT

Salut

« Denis la police » !

A l'automne 2007, l'un des plus colorés des policiers montréalais quittera les rangs afin de profiter d'une préretraite, avant que sonne l'heure officielle de la retraite, et ce, après 30 années de bons services rendus avec passion, compassion et conviction.

Et oui, la retraite, ça arrive aussi à ceux qui ont la police tatouée sur le cœur, comme Denis Poitras, délégué syndical chaleureux, apprécié de tous ses collègues, et agent motard jovial, capable de rappeler les citoyens à l'ordre, et ce, sans se faire détester. Exceptionnellement, *La Flûte* a voulu peindre un portrait de ce personnage plus grand que nature et aussi diffuser les propos qu'il a livrés à ses collègues représentants syndicaux, au moment de la plénière du dernier congrès, le vendredi 18 mai 2007, à Québec.



Denis la police, comme il aime se faire appeler, est un vieux de la vieille. Il n'est pas si vieux que ça (55 ans), et il est toujours toujours plein de vie. C'est un ancien quand même, puisqu'il est le doyen de la section motard.

Enfant, Denis habitait près d'un poste de police : « J'étais très impressionné par les uniformes et je me souviens que lorsque j'allais chez ma grand-mère, j'étais fasciné par l'image d'un agent de la GRC dans son bel uniforme, image qui se trouvait sur une vieille boîte de biscuits en fer blanc. Je me disais que c'est ce que je serais un jour : **une police... à Montréal** ».

Son parcours professionnel d'agent de police débute le 28 septembre 1973 à Bois-des-Filion. De cette époque durant laquelle il était déjà délégué syndical, il se souvient d'une belle marche de protestation devant le parlement provincial avec Guy Marcil, alors président de la Fédération des policiers municipaux du Québec, pour faire adopter le principe d'un salaire égal pour un travail égal. À la suite de la « fermeture » du corps de police de Bois-des-Filion (1977), et après des dizaines de demandes d'emploi (son étiquette de syndicaliste ne facilite pas son embauche), Denis fait un détour d'une durée de quelques mois par le Service de police de la ville de Farnham avant de connaître la réalisation de son rêve... être policier... à Montréal, et ce, grâce à la confiance que lui ont accordée Feu M. Jean-Guy Provencher et M. Georges Coallier.

« Lorsque j'ai été assermenté par Henri-Paul Vignola, ce fût l'une des plus belles journées de ma vie. Je suis devenu policier non pas pour les conditions de travail (si importantes soient-elles) mais

« J'ai toujours fait mon travail en essayant de me mettre à la place des personnes que j'ai dû interpellé, assister, ou côtoyer. Il faut être poli et respectueux en toutes circonstances avec les citoyens, parce que ce sont eux qui paient nos salaires. Et il faut utiliser notre pouvoir discrétionnaire à bon escient plutôt que d'abuser de notre pouvoir de sanctionner. Il faut aussi savoir user de finesse pour éviter la confrontation. »

par conviction, afin d'aider, de protéger, de sauver des vies et de faire respecter la loi et l'ordre » souligne Denis Poitras avant d'affirmer « Je fais la plus belle job au monde ! »

Une phrase en l'air ? Certainement pas ! « J'aime tellement mon travail que je n'ai pris qu'une seule journée de maladie en presque 34 ans de vie policière » fait-il remarquer. Trente-quatre années de travail policier dont une dizaine passée à patrouiller dans l'est de Montréal, pour ensuite travailler comme enquêteur à la Police jeunesse au centre-ville avant de pouvoir enfin devenir le « plus jeune motard... en date »... à l'époque bien sûr. Denis aura passé les douze dernières années à sillonner les rues de Montréal sur sa Harley, puis sur sa BMW.

Plus le temps passe, plus Denis s'estime chanceux d'avoir fait carrière dans la police : « Comme beaucoup de mes amis d'enfance du quartier Hochelaga-Maisonneuve, j'aurais très bien pu connaître des démêlés avec la justice. J'ai choisi une autre voie, mais j'ai eu de la chance et j'ai toujours été conscient de cette chance. C'est pour ça que je dis merci à Victoire, mon

ange gardien... C'est pour ça que j'ai toujours fait mon travail en essayant de me mettre à la place des personnes que j'ai dû interpellé, assister, ou côtoyer. Il faut être poli et respectueux en toutes circonstances avec les citoyens, parce que ce sont eux qui paient nos salaires. Et il faut utiliser notre pouvoir discrétionnaire à bon escient plutôt que d'abuser de notre pouvoir de sanctionner. Il faut aussi savoir user de finesse pour éviter la confrontation. »

C'est donc avec beaucoup d'émotion que Denis Poitras a salué ses confrères délégués syndicaux lors de l'assemblée plénière du 34^e congrès de la Fraternité, le 18 mai dernier. Après avoir adressé ses sincères remerciements au conseil de direction et à la précieuse équipe de la famille syndicale qu'il a cotoyée pendant plus de 13 années, ce qu'il a voulu leur dire ce jour-là, c'est d'abord que les policiers ne sont pas là pour juger mais pour aider et que c'est le désir d'aider qui doit les animer en toutes circonstances. De ses 13 dernières années de vie syndicale, comme délégué, Denis retient deux souvenirs marquants : la marche sur l'hôtel de ville, le 13 février 1992, avec Yves Prud'homme en tête, où

deux mille policiers scandaient : on veut un chef !, et la mise en place des moyens de pression lors des négociations de 2000, alors qu'Alain Simoneau était président, où en une nuit, les auto-patrouilles ont changé de quartier partout sur l'île, et où le nouvel uniforme comprenait le jean. «Aux funérailles de Pierre-Elliott Trudeau, on leur a dit : vous avez besoin de nous autres, vous allez nous avoir en jeans... Et on s'est tenu debout, conclut-il.»

«J'ai voulu aussi leur dire à mes collègues que nous avons parfois tendance à nous juger trop rapidement et trop sévèrement entre nous. Nous le savons, nous sommes souvent très durs les uns envers les autres. Moi-même, j'ai fait l'erreur de juger des confrères trop vite, sans savoir. C'est pour ça que je recommande à chacun de réfléchir un peu plus avant de réagir. Quand un confrère est mis en cause, il faut prendre le temps d'être à son écoute et il faut surtout le respecter. Nous imposer à tous de défendre avec force le principe de la présomption d'innocence, c'est capital.»

Denis la police s'est aussi permis quelques derniers petits conseils de doyen qui ont toujours bien fonctionné pour lui : «Que ce soit en tant que policier ou en tant que délégué syndical, que ce soit avec les citoyens ou avec vos supérieurs hiérarchiques, n'oubliez pas qu'il faut toujours être aussi sympathique que professionnel et qu'il



Denis la police Poitras

n'est pas obligatoire de sortir les gros canons pour négocier et trouver des solutions.» Et n'oubliez pas non plus votre famille dans tout ça, conclut-il. Ma compagne, Brenda, a subi les contrecoups de mon implication syndicale depuis 14 ans et je lui suis reconnaissant d'avoir été aussi patiente, aussi compréhensive, même si ce ne fut pas toujours facile. Être délégué syndical prend du temps, beaucoup de temps. Je lui dois ma disponibilité, maintenant ce sera à moi de lui retourner la balle.»

«Surtout, ayez donc recours aux services mis à votre disposition. Notre syndicat est composé d'un personnel professionnel qui travaille d'arrache-pied pour revendiquer nos droits, les faire respecter et nous épauler. Ne prenez jamais les choses à la légère, qui sait, une étincelle peut parfois devenir un feu dévastateur.

Restez solidaires, c'est notre plus grande force et ce n'est qu'à ce prix que nous pouvons grandir comme syndicat.»

En plus de ses responsabilités professionnelles et syndicales, Denis Poitras a géré le fonds social de sa section pendant dix ans, toujours en vue de servir les autres. Depuis trois ans, il siège aussi au conseil d'administration de la Caisse d'économie des policiers et policières. Qui sait ce que la retraite lui réserve ?

«En terminant, dit Denis, comme s'il exprimait la dernière volonté d'un testament professionnel, le plus beau cadeau que vous pourriez me faire, c'est de vous souvenir de moi comme de «Denis la police» et de me saluer ainsi si vous me rencontrez comme ça au hasard. Merci et salut à toutes et à tous !»

Bonne retraite «Denis la police» ! 🍀

«Que ce soit en tant que policier ou en tant que délégué syndical, que ce soit avec les citoyens ou avec vos supérieurs hiérarchiques, n'oubliez pas qu'il faut toujours être aussi sympathique que professionnel et qu'il n'est pas obligatoire de sortir les gros canons pour négocier et trouver des solutions.»



Les modifications à la *Loi sur la police*

Campagne de mob

Il n'y a plus que deux possibilités. Ou bien le ministère de la Sécurité publique donne satisfaction aux associations policières et à leurs membres en rétablissant les droits individuels des policiers, droits qui ont été passablement amochés lors de l'adoption de la *Loi sur la police* en juin 2000... Ou bien la pression montera, à la fin de l'été et au début de l'automne, alors qu'une campagne de sensibilisation sera mise en branle par la *Table de concertation des syndicats policiers du Québec*. Bilan des travaux du dernier sommet syndical policier.

PARCE QUE LES
POLICIERS
 ONT AUSSI DES
DROITS

IL FAUT REVOIR
**LA LOI SUR
 LA POLICE!**



Cinq cents représentants syndicaux étaient réunis à Saint-Hyacinthe, pour le 6^e sommet syndical policier. Les présidents ont fait le bilan du travail de la dernière année. Le reste de la journée a été consacré aux modifications à apporter à la **Loi sur la police**.

ilisation en vue...



Le président de la Fraternité, **Yves Francoeur**, a fait état du dossier du profilage racial, « une question qui touchera tous les policiers québécois et pour lequel nous devons être vigilants », a-t-il fait valoir aux représentants syndicaux.



L'honorable **Rémi Bujold**, président de Ryan Affaires publiques, un spécialiste des relations gouvernementales est venu expliquer le fonctionnement d'un gouvernement en contexte minoritaire.



La députée de Lotbinière et critique de l'ADQ pour la sécurité publique, **M^{me} Sylvie Roy**.

Le 23 mai dernier, à Saint-Hyacinthe, avait lieu le 6^e Sommet syndical policier. Presque exclusivement consacré à préparer une éventuelle mobilisation pour obtenir des changements satisfaisants à la *Loi sur la police*, le Sommet réunissait environ 500 délégués de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ), de la Fédération des policiers municipaux du Québec (FPMQ) et de la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM).

En ouverture de l'événement, les trois présidents, Denis Côté, de la Fédération, Jean-Guy Dagenais, de l'APPQ, et Yves Francoeur, de la Fraternité, ont dressé

un bilan des grands dossiers de la Table de concertation, tels qu'ils sont résumés dans le texte que vous pourrez lire dans les pages suivantes.

M. Rémi Bujold, du cabinet *Ryan Affaires publiques*, est venu expliquer aux représentants syndicaux à quel point les relations gouvernementales sont importantes quand on veut obtenir des résultats dans un dossier.

Trois invités sont ensuite venus prononcer une allocution. La députée de Lotbinière et porte-parole de l'ADQ en matière de sécurité publique, M^{me} Sylvie Roy, est venue faire état de l'ouverture de son parti pour appuyer les causes poli-



Le député **Jacques Côté**, du comté de Dubuc, au Saguenay, critique du PQ à la sécurité publique.

cières. Elle a été suivie du député de Dubuc, porte-parole du Parti Québécois en matière de sécurité publique, M. Jacques Côté. Pour terminer, M. Paul Girard, sous-ministre en titre au MSP, a fait état des grandes orientations de son ministère pour les prochains mois. La synthèse de son allocution suit ce texte. ●

L'atelier des trois vice-présidents



Martin Roy, vice-président à la FPPM, **Jacques Painchaud**, vice-président à l'APPO, et **Paulin Aubé**, vice-président à la FPMQ, ont animé un atelier enlevé pour présenter aux représentants syndicaux le message qui devra être communiqué aux élus municipaux et aux députés d'ici à l'automne.

Obtenir des changements à la *Loi sur la police*

Les derniers développements

■ **14 décembre 2006.** En réponse à la demande des syndicats policiers de réviser la *Loi sur la police*, dépôt du projet de loi 62 dans les heures qui précèdent la fermeture de la session parlementaire. Les membres de la Table de concertation conviennent rapidement que le projet de loi est totalement insatisfaisant, et qu'il constitue en fait un recul à certains égards.

■ **12 février 2007.** Les trois présidents syndicaux rencontrent le ministre de la Sécurité publique, Jacques P. Dupuis, pour faire débloquer le dossier. Une série de rencontres sont prévues pour l'hiver et le printemps, au niveau administratif, pour progresser en vue du dépôt d'un projet de loi à la session du printemps.

■ **30 mai 2007.** Après plusieurs séances de travail, le sous-ministre Paul Girard dépose de nouveaux textes pour les articles de la *Loi sur la police* qui font l'objet de discussions depuis plus d'un an. Les textes sont jugés plus sympathiques que ceux du projet de loi 62, mais le problème de la destitution automatique reste entier. La Table de concertation estime que le dépôt d'un projet de loi serait prématuré.

■ Au moment d'écrire ces lignes, le **11 juin 2007**, le ministre de la Sécurité publique recevait une lettre provenant de la Table de concertation des syndicats policiers du Québec, dans laquelle les présidents lui demandaient une rencontre afin de discuter des suites à donner au dossier.

Dans la lettre, les syndicats notent que des progrès ont eu lieu, mais que l'on n'est pas encore mûr pour le dépôt d'un projet de loi. Dans une entrevue publiée dans le journal *La Presse* le **vendredi 15 juin**, le ministre affirme que le dépôt d'un nouveau projet de loi allait avoir lieu à l'automne.

■ **26 juin 2007.** Les membres de la Table de concertation se réunissent pour préparer la mobilisation qui prendra son envol au mois d'août. Lors du sommet syndical, les représentants syndicaux ont été clairs : les modifications obtenues doivent être satisfaisantes, entre autres sur la question de la destitution automatique, qui doit disparaître du paysage.

Sommet syndical policier 2007

Les grandes orientations du ministère de la Sécurité publique

Nous reproduisons ici la synthèse de l'allocution de M. Paul Girard, sous ministre en titre au MSP, qui indique les grandes orientations du gouvernement Charest en matière de sécurité publique au cours des prochains mois. Les éléments qui apparaissent en caractère gras vous serviront de repères quant aux sujets abordés par le conférencier.



« Il me fait grand plaisir d'être avec vous aujourd'hui pour vous parler de nos réalités. Je le fais sous le mode de la concertation et du travail d'équipe, l'attitude que nous privilégions au ministère de la Sécurité publique.

Quelles sont nos **grandes orientations**, vous demandez-vous ?

Sachez que ce qui nous occupe le plus actuellement, c'est de faire les virages qui sont conformes aux réalités d'aujourd'hui. Ça veut dire **fonctionner dans un monde de communications**. La police moderne doit se rapprocher des citoyens en privilégiant le contact humain et la compréhension, en se livrant à un changement de philosophie.

J'ai, comme sous-ministre, à relever le défi de vivre avec le mode d'information que le public reçoit. Ce qui me frappe le plus, c'est à quel point le monde de l'information a changé. On vit dans un système d'information continue et ça change les données. Avant, les journalistes cherchaient, faisaient des enquêtes et faisaient des reportages. Aujourd'hui, les citoyens parlent devant une caméra et passent en direct...

Ce qui a été dit est-il vrai? On ne le sait pas. Dès qu'il arrive un événement, on demande à monsieur ou madame de la rue: «Qu'est-ce que vous en pensez?» «C'est criminel», répond-t-on. Et ça roule pendant 24 heures. Et on ne sait toujours pas si c'est criminel, mais c'est parti.

Il faut donc vivre avec la perception que les gens se font du travail policier. Il y a deux, ou trois choses dans la vie dont tu peux parler même si tu ne connais pas ça: la police, la médecine puis l'enseignement. Et c'est avec ça qu'on vit.

On vit aussi avec les pseudo-experts. Il y a un certain nombre de témoins et d'experts qui vont donner leur opinion sur des événements que vous autres vous vivez ou pour lesquels vous représentez vos collègues. On doit vivre avec ça et on ne peut pas toujours se défendre, on passerait notre vie à se défendre. Il faut s'adapter.

Et il y a tout le phénomène du vidéé ou de la surveillance, de l'hélicoptère TVA, etc. Ça amène de l'information qui, si elle n'est pas pondérée, pas commentée, nous place en de drôles de situations. Le citoyen, lui, continue de se faire une idée.

Je pense qu'il faut changer notre stratégie de communication. Il faut être capable de parler avec les citoyens, entretenir des liens avec eux, mais aussi sur notre terrain. Comment on fait? On le fait à partir du travail quotidien de la police qui ne doit pas se faire les vitres montées... Il doit se faire à partir de dialogues, en échangeant.

Évidemment, il y a un prix à payer cet échange: ce sont les mécanismes de contrôle et de régulation du travail policier. La fonction policière, on le sait, on me le répète tout le temps, est parmi les plus

réglementées dans notre société. On parle du code criminel, du code de déontologie, du code de discipline, et ça continue avec les possibilités de poursuites civiles.

Il faut apprendre à vivre avec tout cela. C'est comme ça que la société nous respecte...

Vous savez, il y a des gens qui prennent un malin plaisir à nous monter les uns contre les autres. Quand pendant une demi-heure il y a un média ou un journaliste qui vous louange, c'est peut-être aussi parce qu'il veut susciter de la controverse.

Mais ce que je veux signaler c'est qu'il faut être capable de dire que l'on tient la route, que les services policiers sont constants. Il faut le faire sur le mode du partenariat, sans se laisser monter les uns contre les autres. Il faut dire que dans cette réalité, la concertation, tu n'es pas capable de la faire tout seul. À la fin de la journée, il faut être capable de dire que les syndicats, la direction des services et le gouvernement ont un objectif commun. On ne dira jamais assez à quel point le gouvernement respecte la police, à quel point les

«La police moderne doit se rapprocher des citoyens en privilégiant le contact humain et la compréhension, en se livrant à un changement de philosophie.»

Il faut donc aussi se faire une opinion et être constant dans nos relations. Le citoyen s'attend à un travail de qualité et je pense qu'il faut être capable d'y donner suite. En conséquence, il faut être capable de circuler entre la perception et la réalité.

La perception, c'est un événement pointu dans le temps alors que la réalité, c'est le travail constant. Quand il y a un sondage sur la confiance envers les personnalités publiques, la police est toujours en tête de liste. C'est un bon signe, il ne faut pas être trop dépressif, il ne faut pas être trop sensible non plus à ceux qui disent que la police n'est pas aimée.

Je suis convaincu que vous savez qu'il y a des policiers qui pourraient agir mieux en certaines circonstances. Bien sûr, d'une façon générale on a une excellente police, je le sais, je l'ai vu, je l'ai vécu.

ministères respectent la police, à quel point le ministre de la Sécurité publique respecte la police.

On se fait souvent dire: «Ah! il y a les baby-boomers, l'ancienne génération, la génération X, la génération Y, etc.». Moi je suis convaincu que les jeunes comme les vieux, quand ils mettent leur casque de police, c'est pour faire de la police. Il y a encore autant de bons policiers qu'avant, il s'agit de les appuyer. Ça, il ne faut pas l'oublier.

Maintenant qu'on a parlé de la réalité, parlons des défis. On a un nouveau défi qui nous pend au bout du nez: les gangs de rue. Bien sûr que c'est un problème.

Les **gangs de rue**, ce n'est pas un gang de jeunes debout dans la rue: c'est du crime organisé avec lequel on est moins

habitué de travailler. Avant, le crime organisé était structuré, il y avait une hiérarchie.

La constance des gangs de rue, c'est l'inconstance. Ils sont imprévisibles, d'une seconde à l'autre ils pètent une coche, ils commettent un crime. Nos méthodes de travail ne fonctionnent plus de la même manière. Alors, il faut agir différemment.

On s'apprête à investir 34 millions \$ sur trois ans pour lutter contre les gangs de rue. Est-ce assez, je ne sais pas, mais ce sera ça...

Et on ne fera pas les erreurs qu'on a faites dans le passé : pour faire des arrestations et mener des enquêtes, ça prend aussi des procureurs de la Couronne en cours de route. On s'en occupe.

Il ne faut pas oublier les services correctionnels dont la situation est difficile. Eux autres, ils ne peuvent pas contrôler à l'entrée, ils ne peuvent pas continger. Il faut y penser.

Et on va encore mettre en place des équipes mixtes pour lutter contre les gangs de rue. Il y a encore des écueils pour le moment dans les conventions collectives, pour ce qui est des unités mixtes. On va peut-être être obligé de demander votre soutien là-dedans...

Si on parle de Montréal, je pense qu'on essaie de s'attaquer au mal par ses racines, parce c'est de là que c'est parti au Québec, mais ce n'est pas de là que c'est parti dans le monde. Alors, on n'a pas besoin d'un dessin, si on n'intervient pas de façon musclée, on va avoir des problèmes.

Un autre défi qui se présente à nous, c'est le **profilage racial**. Vous êtes très préoccupés par la question, nous aussi on l'est. On gère parfois difficilement la question du profilage, parce qu'elle est

Devant les tribunaux...

En marge des discussions sur les modifications à apporter à la *Loi sur la police* sur le plan politique, deux dossiers ont fait du chemin devant les tribunaux.

Dossier en cours

Association des policiers provinciaux du Québec c. Sûreté du Québec

La Fraternité agit comme intervenante dans l'affaire Association des policiers provinciaux du Québec c. Sûreté du Québec. À l'instar de l'Association des policiers provinciaux du Québec et de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, elle demande à la Cour de déclarer que l'article 119.1 de la *Loi sur la police* est contraire à la Charte des droits et libertés de la personne et qu'il n'a pas une portée rétroactive à son entrée en vigueur. Le dossier a été pris en délibéré par la Cour d'appel en février dernier et elle devrait rendre sa décision sous peu.

Dossier clos

Lévis (Ville) c. Fraternité des policiers de Lévis Inc., 2007 CSC 14.

«La Cour suprême précise que lorsqu'il détermine s'il existe ou non des circonstances particulières, l'arbitre doit tenir compte du rôle spécial que jouent les policiers, de la gravité et la nature de l'infraction et de l'incidence de sa conduite sur sa capacité d'exercer ses fonctions. Elle mentionne aussi qu'une déclaration de culpabilité visant un policier ébranle son autorité morale et son intégrité dans l'exercice de ses fonctions.

De plus, selon la Cour, les circonstances particulières auxquelles réfère l'article 119 *LP* doivent être largement interprétées.

La Cour résume donc ainsi l'examen que doit faire l'arbitre :

«Pour l'essentiel, un arbitre peut tenir compte de toute circonstance relative à l'infraction qui se rapporte à la capacité future du policier de servir le public avec efficacité et crédibilité. Il peut parfois être utile de faire des renvois aux circonstances atténuantes ou aggravantes dont il est question dans d'autres situations relevant du droit du travail, mais il faut tenir compte, à cet égard, des questions uniques que soulève la conduite criminelle des policiers.»¹

alimentée par d'autres réalités que les nôtres. Moi je n'accepte pas d'aller à une conférence du directeur de police d'une ville américaine pour constater qu'on essaie de nous dire qu'il se passe la même chose ici. Je connais la police du Québec et je sais qu'il peut y avoir des écarts, des choses à améliorer, mais il n'y

communauté dans un secteur, on court après les problèmes et on sur-applique la loi.

Mais il ne faut pas être naïf, si je m'en vais dans un quartier qui surtout habité par des gens d'origine chinoise, il ne faudrait pas faire le saut si on n'arrête que des Chinois. Ne venez pas me dire que je fais du profilage racial à ce moment-là.

aura peut-être à la revoir. Il ne faut pas non plus que tout soit associé à du profilage racial par la définition qu'on en donne.

D'autres défis? Le premier ministre a donné des mandats à chacun des ministres lors de leur nomination. Et le ministre de la Sécurité publique a eu trois devoirs. D'abord la Loi sur les armes à feu, deuxièmement les gangs de rue, troisièmement la cybercriminalité.

La **cybercriminalité** c'est une réalité et une bébête mal apprivoisée. C'est du crime pour lequel on n'a pas toujours d'allégation. Donc, on va devoir en arriver à patrouiller le Web, à faire de la cyberpatrouille.

Parce que si tu ne mets pas de policiers là-dessus, tu ne trouveras pas grand-chose sinon des plaintes et des abus qui vont être extrêmement importants. Mais avec une surveillance accrue, on va peut-être se mettre à trouver les abuseurs sexuels et les individus qui sont potentiellement violents et qui se font photographier avec des armes dans les deux mains en pointant en direction des citoyens. Mais ça va être difficile: on a de la misère à trouver les juridictions, on a de la misère à identifier le lieu du crime, c'est une nouvelle dynamique. Mais c'est une priorité qui nous a été confiée par le gouvernement et on a l'intention d'y faire face.

On va conclure en abordant les législations à venir. Je pense que la question du **contrôle des armes à feu**, entre autres, vous préoccupe beaucoup. On a dit dans les médias que certains s'attendaient à une loi qui ne permettrait plus le transport, qui obligerait l'entreposage dans les postes de police, dans des clubs de tir. Il n'est pas question de ça.

« On est rendu assez proches et je pense qu'en bout de ligne, on aura amélioré la Loi sur la police. »

a pas de parallèle direct à faire à cet égard avec ce qui se passe ailleurs. Cela dit, il ne faut pas se mettre la tête dans le sable pour autant.

Lorsque le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles a abordé le profilage racial en 2004, on a fait l'erreur de ne pas inviter les syndicats policiers. Ce n'était pas de la mauvaise foi mais le fruit d'une mauvaise connaissance du milieu policier et de la réalité du profilage racial.

Il y a deux mois, à l'École de police, deux jours de formation sur le profilage racial ont eu lieu. L'ensemble des syndicats pouvaient participer.

Par ailleurs, je suis obligé de dire que le profilage racial, même si c'est un peu un problème, il ne faut pas non plus paniquer avec ça. Si mes informations sont exactes, moins de 100 plaintes ont été recensées pour Montréal, beaucoup moins en région.

Ce qui nous guette avec cette problématique, c'est la sur-application ou la sous-application de la loi. L'une et l'autre ne sont pas raisonnables et pas nécessaires. Si on se met à agir carrément sur une

Mais la sous-application de la loi n'est pas mieux: on est conscient que si on ne se prépare pas en conséquence, les policiers ne voudront peut-être plus intervenir dans certains secteurs. On ne veut pas que ça arrive. Il faut être capable de trouver un équilibre entre la sous-application et la sur-application.

Évidemment, quand on parle de profilage racial, moi je ramène le monde à une autre réalité: le profilage criminel. C'est normal de faire du profilage criminel. J'ai donné l'exemple tout à l'heure d'un quartier qui serait d'une seule ethnie. Si je m'en vais à Acton Vale à côté, y a-t-il quelqu'un qui va m'accuser d'arrêter seulement des blancs francophones? C'est ça le profilage criminel: on fait le profil de ceux qui causent les problèmes puis on les arrête. Et ce n'est pas du profilage racial.

Je veux vous dire qu'on comprend les différences et qu'on cherche des moyens d'être le plus efficace possible. On s'est même rendu compte que la définition qui a été choisie pour le profilage racial n'était peut-être pas la mieux choisie. On

Le transport et l'entreposage sont de juridiction strictement fédérale. Et le ministre a demandé au fédéral de lui déléguer des champs de juridiction. Si on le peut, on gèrera ces questions différemment.

Ce qui nous intéresse, ce sont les armes prohibées ou armes à autorisation restreinte.

Il y en aurait 78 000 en circulation au Québec. On a voulu voir dans quelles catégories elles étaient. Il y a quatre possibilités : la collection, de 4 000 à 5 000 armes en circulation, l'usage légal pour son métier (exemple, transporteur d'argent), peut-être 1 000 armes, les armes enregistrées pour

un club de tir, de 4 000 à 5 000 armes, ou la protection personnelle, de 100 à 200 armes en circulation.

Là, il m'en manque encore 53 000.

Il y a donc 53 000 armes à feu qui sont fichées au Registre des armes à feu sans que l'on sache pour quel motif. Il y en a peut-être la moitié là-dedans qui devraient retourner à la fonderie pour y être détruites. Chose certaine, ce n'est pas normal de ne pas savoir.

Par contre, ne vous trompez pas : on n'est pas en train de conclure qu'il ne devrait pas y avoir de registre. Le Québec maintient cette position : le Registre natio-

nal des armes à feu doit exister pour l'ensemble des armes. On en connaît l'usage, on en connaît le bien-fondé.

On va pour l'instant demander au contrôleur des armes à feu de faire les enquêtes administratives nécessaires pour que l'on sache pourquoi les gens ont des armes à feu. Après ça, on va s'assurer qu'ils les utilisent pour les motifs invoqués. Et les gens qui n'ont pas de raison de posséder des armes, il va falloir qu'ils les retournent.

C'est une question que tout le monde doit se poser : as-t-on encore besoin dans une maison aujourd'hui d'un «gun»? Il y a plein de gens qui prétendent

Le résumé du résumé

- Le MSP cherche à **adapter la législation aux réalités d'aujourd'hui**.
- Vivre dans un monde où **le monde de l'information** est omniprésent et imprévisible demande aux policiers de se rapprocher des citoyens et d'être très constants dans leurs prestations.
- **Gangs de rue** : nous investirons bientôt 34 millions, les détails sont à venir, nous cherchons à couvrir plusieurs aspects pour être efficaces. Une escouade mixte est à prévoir, nous devons travailler avec les syndicats parce que ça coïncide dans l'application des conventions collectives.
- Le **profilage racial** nous préoccupe même si c'est un phénomène qui a peu d'ampleur. Nous accordons beaucoup d'importance au profilage criminel, qui est légitime. La définition qui vient d'être adoptée devra peut-être être revue parce qu'elle assimile trop d'éléments à du profilage racial.
- La **cybercriminalité** est ciblée par le *gouvernement*. Nous en sommes au stade préparatoire mais nous agissons.
- Le **contrôle des armes à feu**. Nous avons l'intention d'intervenir dans le secteur des armes prohibées d'utilisation restreinte. Le registre des armes à feu doit être maintenu, c'est une position gouvernementale. Cinquante-trois mille armes d'utilisation restreinte sont enregistrées au Québec sans que l'on connaisse précisément les motifs de possession de leurs propriétaires. Nous voulons les connaître pour éliminer les armes dont finalement leurs propriétaires n'ont pas besoin.
- Les **prélèvements sanguins obligatoires**. Nous sommes d'accord pour passer une loi mais il faut prendre le temps de bien faire les choses.
- La **Loi sur la police**. Le projet de loi 62 n'a pas fait votre affaire. Nous essayons de nous rapprocher de vos positions pour déposer rapidement, mais nous ne répondrons peut-être pas à 100% de vos attentes.

que c'est pour un club de tir, mais qui ne vont jamais tirer. Il faut être capables de les leur retirer.

On a aussi l'intention de mettre une unité mixte sur pied pour la contrebande des armes. Parce que c'est bien beau de s'adresser à ceux qui, légalement, enregistrent des armes, mais il y a de la contrebande. On va traiter ce problème-là aussi.

Le **prélèvement d'échantillons corporels** est un dossier qui est mené conjointement par vos trois syndicats. Ça fait un an qu'ils poussent sur le dossier. Ça a été un peu long, je l'avoue, mais si on prend le problème de façon partielle, on va le régler de façon partielle.

Ce que l'on a l'obligation de faire, c'est de donner une protection équitable à tout le monde. Il va falloir passer par le Code civil et on va le faire dans les meilleurs délais.

Vous pouvez considérer que cette question-là va être réglée. On va tenter de calquer sur certaines provinces qui ont des lois appropriées.

Maintenant j'ai gardé le dessert pour la fin, je voulais vous parler de la **Loi sur la police** sur laquelle on a commencé à travailler l'automne passé. Le projet de loi 62 a été présenté en décembre. Je n'ai pas eu d'éloges de vos chefs syndicaux sur les amendements qu'on avait déposés. On est allés trop vite et on se fiait sur la commission parlementaire pour apporter des modifications.

Les chefs syndicaux n'ont pas attendu la Commission parlementaire pour nous faire connaître leurs positions. Je respecte ça. On est en train de travailler avec les chefs syndicaux et les organisations policières, avec la discipline et la déontologie.

On essaie de se rapprocher de vos préoccupations et je pense qu'on va y arriver.

On sait que vous voulez un peu plus d'ouverture sur l'article 117 pour des fonctions incompatibles. On a progressé. On a également une réflexion qui est en cours dans le moment sur l'article 119 de la loi qui parle de la destitution automatique. On est en train de revoir notre position, d'essayer d'aller le plus loin possible à l'intérieur des limites où le gouvernement peut aller.

Il ne faut pas se leurrer, il faut que la société et les partis de l'opposition puissent vivre avec le projet de loi.

Je ne sais pas si on va être capables de répondre à vos demandes à 100%, mais je sais qu'on va aller pas mal loin. C'est dur d'avoir 100% mais sur la question du congédiement on a cheminé.

On recule aussi carrément sur l'article 241 du projet de loi 62, qui compromettait le droit d'appel en Cour supérieure.

Le ministre s'est engagé auprès des chefs syndicaux à déposer, avec une satisfaction acceptable, je n'ai pas dit 100%, une satisfaction acceptable, un nouveau projet de *Loi sur la police*. Sur la question de la dénonciation, on est prêt à bouger puis à donner un peu plus de latitude. On voudrait, je dirais, s'ajuster ou rendre un peu plus actuel l'article 260.

On est également en réflexion sur le droit à l'avocat pour les témoins policiers dans les enquêtes policières. On a aussi un résultat intéressant sur 286, qui est l'allégation criminelle. Pour cette question, on a pas mal la même façon de voir les choses. On introduit la question de l'acte vexatoire, de la plainte vexatoire, de la plainte futile. Et ça, ça donne de la latitude au directeur de police ou aux procureurs de la Couronne...

On est rendu assez proches et je pense qu'en bout de ligne, on aura amélioré la *Loi sur la police*.

Il restera toujours des contraintes, il restera toujours des mécanismes de régulation, il ne faut pas se le cacher. C'est une fonction qui va toujours être contrôlée parce que c'est une fonction qui permet de priver des gens de leur liberté puis même de les priver de leur vie. Alors, c'est normal que la société réclame des moyens de contrôle.

On ne vous annonce aujourd'hui pas de nouvelles extraordinaires, j'en suis bien conscient. Mais ce sont des nouvelles très encourageantes qui proviennent du mode de travail qu'on s'est choisi dans le moment et qui est la concertation, le travail en équipe et le partenariat avec vous autres. On est à l'écoute.

Je souhaite beaucoup que cette loi là soit déposée. Si on arrive assez proche du consensus, on va pouvoir le faire. Le ministre m'a demandé de la déposer avant la fin de la session*. S'il y a unanimité puis «standing ovation» tout partout, elle pourrait être adoptée avant l'été. Sinon, on ira en commission parlementaire.

Moi je pense qu'il faut travailler en équipe, qu'il faut faire preuve de transparence et qu'il faut sortir, ce n'est pas un message que je vous lance, mais c'est une réflexion que je vous fais, il faut sortir du rôle d'opposition officielle pour dire qu'on va faire partie non pas du problème mais de la solution. Merci. »

* **Note :** au moment de prononcer cette allocution, le 23 mai, il était encore possible de procéder rapidement. Mais le dépôt d'une nouvelle version des textes, le 30 mai, n'a pas convaincu les associations syndicales que le projet était mûr. Il a été reporté à l'automne.

Sommet syndical policier 2007

Les grands dossiers de la Table de concertation des syndicats policiers du Québec

Modifier la *Loi sur la police* pour rétablir l'équilibre entre les droits et les responsabilités des policiers

Adoptée en juin 2000, la *Loi sur la police* définit les conditions d'exercice du métier, régit les rapports entre citoyens et policiers en instaurant un système de déontologie policière. Personne ne conteste les principes d'imputabilité et de transparence mis en place par cette loi, mais l'ensemble du milieu policier l'a constaté : cette loi est allée trop loin. Elle brime les policiers dans leurs droits les plus fondamentaux, en les privant du droit de s'expliquer ou d'être représentés par un tiers, en certaines circonstances. Les policiers ne demandent pas à être mieux traités que les autres citoyens par la justice... Ils acceptent d'être traités sévèrement, condition importante pour pouvoir bénéficier de la confiance du public. Mais ils n'accepteront jamais, au plan des procédures judiciaires, d'être traités cavalièrement par le système. Une justice expéditive pour les policiers est inacceptable... Les policiers ne sont pas des citoyens de seconde zone.

Les poursuites automobiles : va falloir se brancher !

Les policiers ont le devoir, comprendre ici : l'o-bli-ga-tion, d'intervenir pour faire respecter la loi. Mais gare à eux si dans le feu de l'action une intervention tourne mal. La conséquence de cette ambiguïté, c'est que l'on peut à la fois, pour le même événement, se faire reprocher d'avoir agi ou... de ne pas avoir agi. Le lourd dossier des poursuites automobiles ou de la conduite à haute vitesse est un exemple pathétique de cette ambiguïté. Tout le monde s'attend à ce que les policiers interviennent rapidement pour secourir les personnes qui sont victimes d'une agression, pour arrêter une personne qui vient de commettre un vol, ou qui tout simplement refuse de s'arrêter quand un agent de la paix le lui demande. Mais tout le monde, exactement le même monde, tombera à bras raccourcis sur le policier si un accident se produit. Au nom du bien collectif, intervenez, dit-on aux policiers. Mais nous vous tiendrons personnellement et criminellement responsables si une erreur de parcours ou de jugement se produit. Les policiers et les policières ne demandent qu'une chose : des directives claires et précises qui seront faciles à évaluer et à appliquer, en tout temps, et le soutien de la collectivité si une erreur se produit. À défaut de quoi, il est temps d'être conséquent, d'interdire les poursuites automobiles policières et de vivre collectivement avec les conséquences de la décision...

Autoriser les prélèvements sanguins obligatoires

Bon an mal an, des dizaines de policiers et de policières du Québec sont exposés dans le cadre de leur travail aux fluides corporels d'autrui. Quand ils ne se blessent pas sur des aiguilles souillées, ils se rendent parfois compte, après une intervention dans une bagarre, que leur sang et celui d'un des belligérants sont entrés en contact. S'ensuit une formidable angoisse : ont-ils été contaminés par le VIH ? Par un autre virus ? Pour le savoir, et possiblement éviter un pénible et coûteux traitement de trithérapie préventive, il suffirait qu'ils puissent exiger que la personne soit soumise à un prélèvement sanguin obligatoire. Mais voilà... La loi au Québec ne le permet pas encore, alors que dans au moins trois autres provinces, on a procédé récemment aux aménagements nécessaires. Faire le sale boulot : d'accord disent les policiers. Mais peut-on nous épargner le pire, demandent-ils, c'est-à-dire, des mois d'angoisse pour nous et notre famille et un traitement lancinant qui, la plupart du temps, se révélera inutile...

Déjudiciariser les voies de fait contre des agents de la paix : ridicule

Le nouveau programme de traitement non judiciaire de certaines infractions criminelles commises par des adultes prévoit expressément que dorénavant, l'article 270 du Code criminel, *Voies de fait contre un agent de la paix*, soit déjudiciarisé en certaines circonstances. Pour les policiers, il s'agit d'une initiative inexcusable et d'une proposition inacceptable. Le message envoyé par cette mesure est révoltant. Les policiers et les policières y voient rien de moins qu'une invitation pour les voyous à se payer un agent de la paix, quand ça leur plaît, et de s'en tirer sans accusation au criminel. Ils y voient aussi un désaveu de l'importance de leur travail par des gens qui, au contraire, devraient se faire un devoir de les soutenir. Pourtant, la Code criminel et la jurisprudence sont très clairs : s'en prendre à un agent de la paix est un crime grave qui doit être puni de façon exemplaire... Mais plus nécessairement au Québec, semble-t-il...

Profilage racial et illicite

Le ministère de la Sécurité publique a contribué, récemment, à ce qu'une nouvelle définition du profilage racial et illicite voie le jour, répondant ainsi aux doléances des groupes de pression qui sont convaincus que les policiers sont racistes. Le problème, c'est que la définition est tellement large et englobante qu'elle risque de provoquer une multiplication des plaintes individualisées et non fondées contre les policiers. La conséquence éventuelle de ce problème, c'est que plus le travail des policiers sera compliqué, plus les risques d'être poursuivis individuellement pour tout et pour rien seront grands, plus il deviendra plausible qu'un jour ou l'autre, il sera plus simple de fermer les yeux. Le ministère de la Sécurité publique est-il en train de créer des zones de non droit, comme dans les banlieues parisiennes ? Personne ne peut l'affirmer, mais la question mérite d'être posée. Ce n'est pas d'une définition ultra complexe du profilage racial dont les policiers ont besoin, c'est d'une marge de manœuvre claire et précise pour pouvoir intervenir de la même façon avec tout le monde, parce que la loi est supposée s'appliquer exactement de la même façon pour tout le monde. Soutenir les policiers, au lieu de les menotter. Peut-être est-ce aussi une bonne idée...



JEAN-FRANÇOIS CIMON
CONSEILLER PARITAIRE EN SST
et STEVE LAGUEUX
REPRÉSENTANT PARITAIRE EN SST



Quand c'est bon pour pitou, est-ce bon pour minou ?

Pas toujours...

Peut-être avez-vous déjà remarqué que les ambulanciers portaient de plus en plus d'équipements sur eux pour se prémunir contre les infections.

Le port de la jaquette et d'une visière de protection, à utilisation unique, est de plus en plus courant.

Le Service devrait-il fournir aux policiers ces équipements ?

Nous avons assisté à la formation donnée par Urgences-santé à ses ambulanciers sur ces nouveaux équipements de protection. Nous avons également vérifié les mesures mises en place par le Service de police de Toronto à la suite de l'épisode du SRAS.

Voici nos conclusions :

- La meilleure façon de se protéger lors d'interventions auprès d'individus porteurs d'agents infectieux est de garder une distance sécuritaire. Cette mesure s'est avérée efficace pour prévenir la contamination, car aucun policier de Toronto appelé auprès d'individus malades n'a été contaminé par le SRAS.
- Si un policier est appelé à intervenir en coopération avec Urgences-santé, c'est parce qu'on craint que

le bénéficiaire ne soit agressif et qu'un contrôle physique ne soit nécessaire.

Si la distance sécuritaire ne peut être respectée, les moyens de protection comme la visière et le survêtement en papier deviendront rapidement inefficaces et pourraient même nuire au travail du policier. La police de Toronto a également rejeté tout ce qui pouvait nuire à l'identification du policier lors de ce type d'intervention. Il est important de garder en tête que les vêtements des policiers sont de bons écrans de protection. S'ils sont souillés, les policiers devraient donc retourner au poste pour se changer.

Ce qui est bon pour Urgences-santé est bon pour nous? Pas toujours !

En conclusion, il ne faut pas se surprendre de voir de plus en plus d'ambulanciers se munir de ce type d'équipement. Toutefois, ce qui est bon pour eux ne l'est pas nécessairement pour nous, car leurs interventions sont bien différentes des nôtres. L'article 3 de la Loi sur la SST souligne que, même si le Service fournit des équipements de protection au policier, il doit avant

tout éliminer le danger à la source. Dans le cas qui nous concerne, éliminer à la source veut dire garder une distance sécuritaire, autant que possible. En cas de contact inévitable, le port du gant de nitrile, des lunettes de protection et du masque s'avèrera amplement suffisant dans la majorité des cas.

Actuellement, nous siégeons à un comité (Ville de Montréal) sur la grippe aviaire. Plusieurs organismes, dont Urgences-santé, le Service des incendies de Montréal et la direction de la Santé publique, en font partie. Ce comité a pour objet de recommander les équipements de protection individuels et collectifs nécessaires si la pandémie se déclarait. Un masque, des lunettes de protection et des gants de nitrile sont également selon eux d'excellents moyens de protection pour le policier. Le comité continue toutefois d'évaluer la pertinence d'ajouter d'autres pièces d'équipement.

Pour plus d'information, nous vous encourageons à consulter les fiches techniques disponibles sur l'intranet du SPVM en utilisant le lien de la SST sous l'onglet « Risques infectieux ». 

Le **point** sur le profilage

Sujet d'intérêt croissant, tant au niveau provincial que municipal, nous reproduisons ici le contenu de l'atelier sur le profilage racial et illicite présenté à vos représentants syndicaux, lors du dernier congrès de la Fraternité. S'il n'y a pas lieu d'être alarmiste, auront constaté les participants, il y a certainement lieu d'être vigilant si l'on veut éviter que les policiers ne puissent plus faire leur travail.





racial et illicite

L'histoire commence en 2003, alors que des représentants d'organismes du milieu communautaire invitent la ministre de l'Immigration à créer un groupe de travail sur le profilage racial. Les organismes ont plusieurs griefs à faire valoir dans divers dossiers comme l'accès au travail et au logement, mais également quant au travail des forces de l'ordre avec les membres des communautés ethniques.

Après étude, la demande est acceptée. En 2004, un comité commence ses travaux et, en 2005, un sous-comité sectoriel policier, coprésidé par un représentant du ministère de la Sécurité publique, est mis sur pied. Son mandat : proposer une définition du profilage racial et élaborer des stratégies de prévention.

Le sous-comité en question est composé de représentants de l'Association des directeurs de police, de l'École nationale de police, des services de police de Gatineau, Laval, Longueuil, Québec et Montréal, de la Sûreté du Québec et du Commissaire à la déontologie policière. Aucun représentant syndical ne participe à ce comité. « Nous avons fait une erreur, admettra le sous-ministre à la Sécurité publique, Paul Girard, à cause d'un manque de connaissance du milieu chez les gens qui ont formé le comité. Mais nous avons corrigé la situation à la première occasion. »

À l'hiver 2006, parallèlement aux travaux de ces comités, le gouvernement du Québec annonce la tenue d'une

commission parlementaire sur la discrimination raciale, afin que les députés puissent entendre les groupes qui ont des récriminations ou des propositions à faire valoir. Un livre blanc devrait en résulter mais à ce jour, rien n'a filtré des recommandations qui émaneront de ces travaux. Il est également impossible de savoir si une législation découlera du livre blanc.

Enfin, les 29 et 30 mars dernier, le comité du ministère de la Sécurité publique dévoile la définition du profilage racial qu'il a retenu, à l'occasion d'un colloque organisé à l'École nationale de police, à Nicolet. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il aura décidé d'en donner plus, comme on dit, que ce que le client demandait.

« On s'est même rendu compte que la définition qui a été retenue pour le profilage racial n'était peut-être pas la mieux choisie. On aura peut-être à la revoir. Il ne faut pas non plus que tout soit associé à du profilage racial par la définition qu'on en donne. »

Paul Girard, sous-ministre à la Sécurité publique

Une définition fourre-tout

Directement inspirée de celle qui a été préalablement établie par le SPVM et qui fait l'objet d'une directive que peu de représentants syndicaux du SPVM connaissaient, la définition retenue est la suivante :

«Le profilage racial et illicite désigne toute action initiée par des personnes en autorité à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, pour des raisons de sécurité ou de protection du public, qui repose essentiellement sur des facteurs tels que la race, l'origine ethnique ou nationale, la couleur, la religion, la langue, la condition sociale, l'âge, le sexe, le handicap, l'orientation sexuelle ou les convictions politiques, et ayant pour effet d'exposer l'individu à un examen ou à un traitement différent alors qu'il n'y a pas de motifs réels ou de soupçons raisonnables.»¹

Deux commentaires viennent spontanément à l'esprit à la lecture de cette définition.

D'une part, en utilisant l'expression «personnes en autorité» et en limitant la définition à des actions posées «pour des raisons de sécurité ou de protection du public», il est évident que l'on désigne presque nommément et exclusivement les policiers, stigmatisant ainsi la profession.

Cela réduit la problématique complexe de la discrimination raciale au seul cadre de la relation entre les citoyens et leur police, au lieu de l'appréhender de façon globale pour résoudre les problèmes d'accès au logement et au travail, qui étaient eux aussi dénoncés par les organismes communautaires.

«Combattre le profilage racial sans paralyser l'action policière et pratiquer un profilage criminel efficient sans prêter flanc à des accusations de profilage racial non fondées constitueront les deux défis que présente ce dossier.»

D'autre part, en mettant pour plus de commodité dans le même sac tous les facteurs de discrimination imaginables, la race, l'origine ethnique ou nationale, la couleur, la religion, la langue, la condition sociale, l'âge, le sexe, le handicap, l'orientation sexuelle ou les convictions politiques, on donne à tout citoyen au moins un prétexte lui permettant de prétendre avoir fait l'objet d'une forme ou d'une autre de discrimination. Cette définition fourre-tout constitue à l'évidence une véritable machine à susciter des plaintes qui n'auront rien à voir avec le racisme, fût-il inconscient, mais qui seront de nature à nuire aux policiers dans leur travail.

Le profilage criminel...

Le Comité sectoriel, qui était, rappelons-le, formé de policiers d'expérience, précisera quand même que cette définition ne doit pas avoir pour conséquence d'invalider les méthodes de travail reposant sur le profilage criminel, en prenant la peine de rappeler la différence au passage. Même son de cloche de la part du sous-ministre à la Sécurité publique, Paul Girard.

Si la différence entre les deux concepts est claire et simple, les mêmes faits, lors d'un même événement, feront dire aux uns qu'il s'agit de profilage racial, alors qu'il fera dire aux autres qu'il s'agit de

profilage criminel. D'où la difficulté de ce dossier et l'importance de se hâter lentement.

Ainsi, le profilage criminel est une activité policière légitime concernant la recherche de suspects, fondée sur des faits, des comportements ou des motifs réels, tandis que le profilage racial et illicite est motivé par des préjugés, pour ne pas dire des mythes. Dans ce contexte, combattre le profilage racial sans paralyser l'action policière et pratiquer un profilage criminel efficient sans prêter flanc à des accusations de profilage racial non fondées sont les deux défis que présentent ce dossier.

Selon le même comité, les conséquences du profilage racial et illicite sont doubles :

- 1) sur-application de la loi (*overpolicing*) : surveillance particulière, contrôles et sanctions plus fréquents pour les personnes des minorités visibles ou autres ;
- 2) sous-application de la loi (*underpolicing*) : sous-activité policière liée au malaise et à l'incertitude de certains policiers qui auront tendance à ne plus intervenir plutôt que de risquer de faire l'objet d'une plainte injustifiée dommageable.

Le profilage racial : un dossier complexe

Pour bien comprendre la problématique du profilage racial, il convient de prendre en considération la question sous tous ses aspects. Nous vous présentons ici notre analyse du contexte, sous plusieurs angles.

■ Contexte démographique* : le Québec change

Pour compenser la faiblesse de la natalité, les gouvernements comptent depuis plusieurs années sur l'immigration. Aujourd'hui déjà, quelque 28 % des Montréalais sont nés à l'étranger. Depuis 2001, le Québec accueille 45 000 nouveaux venus par année, c'est-à-dire deux fois plus que dans la période 1997-2001. L'objectif a été fixé à 48 000 nouveaux immigrants en 2008 et les années suivantes. Plus de quatre immigrants sur cinq choisissent d'habiter Montréal et sa banlieue. Un montréalais sur cinq estime faire partie d'une minorité visible.

■ Contexte médiatique : un sujet hot

Depuis le 1^{er} janvier 1997, 125 articles contenant les mots «profilage racial» et «Montréal» ont été publiés dans les médias canadiens, notamment montréalais. Au cours de la même période, l'expression «profilage criminel» n'a été utilisée que dans 18 articles publiés au Canada, la plupart traitant d'études sur les meurtres en série. À l'évidence, le profilage racial, notion particulièrement répandue aux États-Unis, intéresse de plus en plus fortement les médias d'ici. On peut d'ailleurs noter que les décisions en déontologie et celles de la Commission des droits de la personne sont scrutées par les médias.

■ Contexte politique : une grande sensibilité à la question

On remarque une sensibilité croissante (liée à la modification progressive de l'électorat) de la part de tous les partis politiques face à ce sujet. Les acteurs traditionnels sont de plus en plus organisés (Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR), Ligue des Noirs du Québec, etc.). Apparaissent aussi de nouveaux acteurs (associations «ethniques» spécifiques), auxquels s'ajoutent d'autres institutions fort actives (Conseil interculturel de Montréal, groupes de travail universitaires).

■ Contexte juridique : une situation encore mouvante

L'état du droit n'est pas fixé en matière de profilage racial, dans la mesure où les causes entendues ne sont pas assez nombreuses pour que l'on puisse tirer des conclusions claires. La définition proposée par le ministère de la Sécurité publique n'a pas force de loi, mais les tribunaux et les instances déontologiques pourraient s'en inspirer. Après un examen sommaire de quelques causes importantes, nous remarquons :

- que la preuve à établir pour que l'on puisse conclure à du profilage est généralement circonstancielle ;
- que les tribunaux procèdent à un examen rigoureux de toutes les parties de l'opération policière pour déceler des indices de profilage racial. Cela peut aller jusqu'à l'examen du comportement habituel du policier, en comparaison avec son comportement dans l'affaire en cause.

* Source : SPVM

Si tous reconnaissent que des manifestations de profilage racial peuvent survenir dans le cadre des activités normales d'un corps policier, la définition retenue par le ministère de la Sécurité publique en laissera plusieurs songeurs, à commencer par le sous-ministre, Paul Girard, tel qu'il le révélait lors du dernier Sommet syndical policier, le 23 mai dernier : « On s'est même rendu compte que la définition qui a été retenue pour le profilage racial n'était peut-être pas la mieux choisie. On aura peut-être à la revoir. Il ne faut pas non plus que tout soit associé à du profilage racial par la définition qu'on en donne. »

La position de la Fraternité

À la suite de cet atelier, le Conseil de direction de la Fraternité entend se positionner de la façon suivante. Globalement, il est clair que la Fraternité s'élève contre le profilage racial, fût-il inconscient. Mais elle n'a pas l'intention de cautionner pour autant les dérapages dont les policiers seront individuellement victimes si les différents intervenants dans ce dossier ne sont pas très prudents dans leurs démarches.

Essentiellement, le conseil de direction estime que...

- La définition n'est pas acceptable. Elle pellette trop large et risque de susciter des plaintes non fondées.
- La Fraternité demandera au sous-ministre de voir à la faire amender, tel qu'il en a lui-même soulevé la possibilité au Sommet. Le SPVM sera informé de cette démarche.

- Profilage criminel / profilage racial. Le document qui sera envoyé au sous-ministre fera état de la volonté manifestée par l'ensemble du milieu policier de ne pas abîmer le processus du profilage criminel, et demandera au ministère de poser des gestes pour que le milieu déontologique ait à cœur de préserver les façons légitimes de faire du profilage criminel.
- Pour ce qui est de la formation au SPVM, la Fraternité a déjà demandé au Service que le conseil de direction et les représentants syndicaux puissent la suivre avant que les policiers ne la suivent eux-mêmes afin de contribuer à l'améliorer, s'il y a lieu.
- Enfin, la Fraternité travaillera ce dossier de concert avec la Table de concertation. ●

Le positif des

La position du MSP et de Québec

Au ministère de la Sécurité publique, on note une grande sensibilité face aux critiques adressées aux forces de l'ordre. On a néanmoins conscience du risque de désengagement des policiers si le dossier dérape. Cela dit, on ne semble pas prêt, pour l'instant, à faire valoir publiquement le bien-fondé et la nécessité du profilage criminel.

La position du SPVM

Le SPVM a une attitude d'ouverture face aux communautés culturelles, y compris à l'embauche. En 2004, il a adopté une définition ainsi qu'une politique qui doit déboucher sur un plan d'intervention et une formation (actuellement en test). Objectif de la formation : aider les policiers à faire la différence entre profilage racial et illicite et profilage criminel. L'autre facette de ce plan est la prévention : le Service veut identifier les policiers à risque pour les encadrer et les aider à modifier leur comportement. D'autre part, le SPVM étudie la possibilité de soumettre les plaintes à la Commission des droits de la personne à un processus de médiation, comme en déontologie. Ici non plus, personne ne semble pressé de communiquer pour faire reconnaître la pertinence du profilage criminel.

ionnement

acteurs dans ce débat

Enfin, le SPVM n'a pas l'intention de suivre la trace du directeur de police de Kingston, qui exige de ses policiers qu'ils remplissent une fiche signalétique chaque fois qu'ils s'adressent à une personne des communautés visibles, comme c'est aussi le cas dans 14 États américains. Le SPVM a suivi l'expérience de près, mais a opté exclusivement pour la voie de la formation.

Les organismes de défense

Le Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR) a représenté 180 personnes depuis 2000, pour des raisons de discrimination, surtout raciale, auprès d'organismes multiples: accès au logement, à l'emploi, à la justice, etc. Son directeur estime qu'il y a discrimination dès que les institutions ne s'adaptent pas aux réalités des communautés. Quant à la Ligue des Noirs du Québec, elle a une mission plus éducative, plus sociale, mais montre une hypersensibilité aux questions policières, à l'instar des groupes de défense des Noirs américains.

La Ville de Montréal et ses organismes

Dans ce domaine, le Conseil municipal est alimenté par deux groupes :

- Le Conseil interculturel de Montréal (CIM), une instance consultative qui intervient au sujet des services et politiques qui doivent favoriser l'intégration des membres des communautés culturelles à la vie politique, économique, et sociale. En janvier 2007, il a fait 22 recommandations sur le profilage racial touchant, entre autres organisations, le SPVM. Le Conseil estime qu'il n'y a pas de profilage sur une base systémique, mais qu'il faut mieux former les policiers.
- La Commission de la sécurité publique, l'organisme du Conseil municipal qui demande des comptes au SPVM. Elle s'intéresse aussi au profilage racial et aux accommodements raisonnables, pour pouvoir en répondre au Conseil municipal. Une commission à huis clos sur les accommodements s'est tenue récemment, à la suite de l'affaire des juifs hassidiques et des femmes policières.

La Commission des droits de la personne

La Commission reçoit beaucoup de dossiers, étant notamment alimentée par le CRARR. En date du 4 mai 2007, 52 dossiers de profilage racial visaient le SPVM.

La Commission en a traité 15. Elle a rejeté la plainte dans 12 cas (80%) et en a retenu 3 (20%). Dans les trois cas, le SPVM a fait appel.

Le Commissaire à la déontologie

Dans ses rapports de 2004-2005 et 2005-2006, le Commissaire a noté une augmentation des plaintes. Du 1^{er} janvier 2005 au 1^{er} juin 2006, il a reçu 86 plaintes contenant des allégations « pertinentes » de racisme, soit 4,5% du total. Seulement 3 ont fait l'objet d'une citation ; 40 ont été réglées en conciliation (34 conclues) ; 21 dossiers ont été clos sans conclusion. Les autres dossiers cheminent. Le Commissaire estime qu'il n'intervient qu'après coup et de façon très ponctuelle. En conséquence, selon lui, « l'essentiel des activités policières échapperait à toute supervision » ! Autrement dit, il ne verrait en que la pointe de l'iceberg. Quelque 89,5% des plaintes viennent de Montréal. Plus des deux tiers (70%) sont déposées par des citoyens et 30% sont appuyées par un groupe. 

1. Note de la rédaction : les soulignés sont de nous.

Le schéma de couverture de services

Ce qu'en pensent vos

Lors du dernier congrès de la Fraternité, on a voulu connaître de façon très méthodique le point de vue des représentants syndicaux sur le nouveau schéma de couverture de services proposé par le SPVM. Par leur position dans l'organisation, les représentants syndicaux sont en effet très bien placés pour avoir un point de vue pratique sur les changements proposés. Le mandat de préparer la démarche qui devait être autant qualitative que quantitative avait été confié à la firme Ipsos Descarie. Voici les faits saillants du rapport.

Méthodologie

Les quelque 140 congressistes ont été divisés en quatre groupes d'environ 35 personnes. Chaque groupe était composé de telle sorte que des représentants de différents horizons devaient travailler ensemble, une hétérogénéité nécessaire pour exposer chaque participant à d'autres réalités que la sienne.

Le matin, un premier atelier de 90 minutes a eu lieu, lors duquel chaque participant devait remplir un questionnaire portant sur la nouvelle organisation proposée par le Service. Chacun des groupes était dirigé par un animateur professionnel d'Ipsos Descarie, lui-même assisté d'une personne-ressource de la Fraternité pour répondre aux éventuelles questions sur ce schéma, sans toutefois en débattre avec les participants. L'après-midi, les quatre mêmes groupes se sont réunis pendant deux heures pour discuter des résultats du questionnaire et du schéma de couverture.

Vue d'ensemble : un scepticisme évident

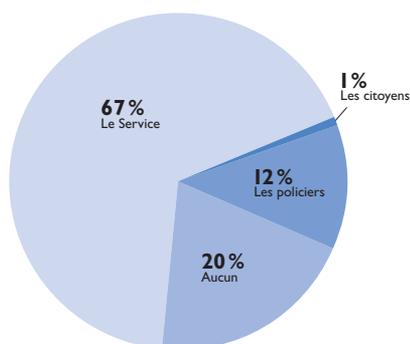
Les résultats de ces deux ateliers ont été présentés en réunion plénière à l'ensemble des congressistes le vendredi 18 mai. À l'évidence, le nouveau schéma proposé ne fait pas l'unanimité.

- Globalement, les participants ont une vision prudente des changements proposés dans le cadre du nouveau schéma de couverture.

- Certaines propositions du nouveau schéma sont reçues plutôt positivement. C'est le cas notamment de la fusion de 14 PDQ en 7 et de l'augmentation de 200 agents dans les PDQ.
- Le fait d'avoir un seul comptoir de service par PDQ jumelé est aussi perçu de manière plutôt favorable, changement logique dans un contexte de pénurie de personnel.
- Enfin, pour ce qui est des enquêtes, l'idée d'avoir des centres d'enquêtes aux responsabilités géographiques est bien reçue. Plusieurs y voient un pas dans la bonne direction dans la mesure où les enquêteurs attirés à un territoire développeront une expertise particulière des problématiques spécifiques de leur secteur.
- Cependant, pour la majorité des participants (53%), les policiers ne ressortiront pas gagnants du nouveau schéma et les citoyens non plus.
- En fait, 67% d'entre eux estiment que l'unique grand gagnant sera le Service lui-même.
- Seulement 12% croient que les policiers y gagneront réellement.
- Après répartition proportionnelle des indécis, 64% des répondants croient en fait que le nouveau schéma crée plus de problèmes qu'il n'en règle, tandis que seulement 36% croient le contraire.

représentants...

Les grands gagnants du nouveau schéma



- D'autre part, certaines mesures du schéma (comptoir mobile, rapport par Internet) sont vues par les congressistes comme étant clairement destinées à améliorer la perception des citoyens plutôt que l'efficacité policière.

Le manque de personnel dans les PDQ : pas réglé

Notre sondage de 2006 était clair à cet égard : le manque de personnel dans les PDQ était LE problème le plus criant dans l'organisation du travail (voir *La Flûte*, vol. 62, n° 2, août 2006). Alors que la moitié des participants estiment que le nouveau schéma de couverture fait augmenter le nombre de policiers dans les PDQ, l'autre moitié est plutôt de l'avis contraire. En fait, la réponse dépend beaucoup du niveau de confiance que les participants ont à l'égard du Service. Le niveau de scepticisme a tendance à augmenter avec l'ancienneté, les vétérans

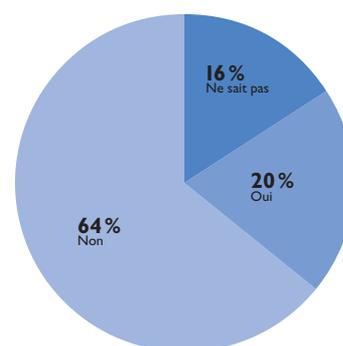
ayant vécu de nombreuses réformes et changements durant leur carrière. Plusieurs craignent que, même si le schéma prévoit une augmentation du nombre de policiers, l'impact réel sera à peu près nul.

- Jusqu'à 64 % des répondants pensent que le nouveau schéma ne permettra pas de disposer de plus de policiers pour la réponse aux appels, l'enjeu principal pour les policiers.
- Certains mentionnent par exemple que les 66 agents des unités d'intervention qui vont être rapatriés dans les PDQ font déjà de la réponse aux appels et qu'il ne s'agit donc pas d'un gain net.
- À ce propos, si un peu plus de la moitié des participants, après répartition des indécis, voient positivement le transfert dans les PDQ de ces 66 agents, les discussions dans le cadre des ateliers ont permis de mettre en lumière certaines craintes au niveau de la perte d'expertise et de la réduction des possibilités de carrières.
- En outre, l'arrivée de ces policiers dans les PDQ ne compensera pas les congés de maternité, les congés de paternité et les congés parentaux. Compte tenu que de plus en plus de femmes pratiquent le métier et que les pères prennent une partie du congé parental de plus en plus souvent, le nouveau schéma de couverture a peu de chances de contribuer à résorber ce problème.

- Pour la presque totalité des répondants (83 %), le changement dans les effectifs ne règlera en rien le manque de ressources humaines constaté dans les PDQ. Seuls quelques petits PDQ fusionnés verront leur manque de personnel amoindri par le nouveau schéma de couverture, pense-t-on.

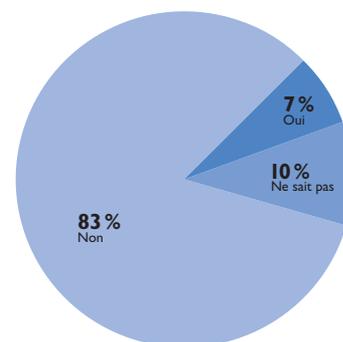
LE NOUVEAU SCHÉMA DE COUVERTURE...

Permettrait-il d'avoir plus de policiers pour la réponse aux appels ?



LE CHANGEMENT DANS LES EFFECTIFS...

Règlerait-il le manque de ressources humaines dans les PDQ ?



Autres éléments liés aux PDQ

- La création des groupes d'intervention de quartier dans les PDQ (aussi appelés les groupes 6) suscite bien des questions puisque personne ne sait vraiment quel sera le rôle de ce groupe et comment il fonctionnera. Certains craignent que ces groupes « absorbent » les policiers transférés dans les PDQ.
- La question de la supervision de ces groupes est aussi cruciale, si l'on se fie aux propos échangés lors des discussions. Sans supervision adéquate, cette expérience est, de l'avis des participants, vouée à l'échec.
- La fonction d'agent d'information principal dans chaque PDQ est perçue comme une tâche supplémentaire à accomplir. Certains se demandent qui tiendra ce rôle lorsque le policier qui y sera normalement assigné sera en vacances ou indisponible. D'autres font remarquer qu'il s'agit d'un changement apporté pour régler un problème qui n'existe pas !
- Par ailleurs, les participants estiment que les horaires proposés pour le personnel policier affecté à l'accueil dans les PDQ (un horaire de dix heures – de 9 h à 19 h) va à l'encontre de la conciliation travail-famille.

Les unités d'intervention régionales

Actuellement, les unités d'intervention régionales sont composées de 5 groupes de plus ou moins 11 agents et d'au moins un sergent qui travaillent sur un horaire de 8 heures 30. Le nouveau schéma de couverture prévoit faire baisser le nombre de groupes dans chaque unité régionale à 4, composés de 10 agents et d'un sergent travaillant sur un horaire de 10 heures.

- Après répartition des indécis, la majorité des répondants (64 %) portent un jugement négatif sur les changements à la dotation des unités d'intervention régionales.
- De la même manière, après répartition des indécis, 64 % des participants ont un point de vue négatif sur les changements qui seront apportés à l'horaire des unités d'intervention régionales.
- On craint que les relèves entre les PDQ et les unités d'intervention ne se suivent plus, que le sentiment d'appartenance et de collaboration en soit affecté et que les unités deviennent moins disponibles pour les PDQ.
- Certains ont évoqué le fait que la diminution des ressources dans les unités d'intervention diminuerait l'oxygène aux PDQ en cas d'événements majeurs.



Les congressistes en atelier sur le schéma de couverture de services

Autres aménagements disparates

- Près d'un tiers (32 %) des participants perçoivent négativement l'abolition de 4 postes d'analystes et de 4 postes d'agents de renseignement des régions. En effet, il s'agit là d'une brèche par laquelle l'employeur risque de s'engouffrer pour diminuer le nombre des postes qui peuvent être intéressants quand on est un policier expérimenté.
- Après répartition des indécis, la grande majorité des participants voient négativement l'abolition de six postes de sergents *coachs*. Avec le nouveau schéma, certains affirment qu'ils ne seront plus « coachés », mais seulement supervisés. Plusieurs soulignent que les cadres qui effectueront le travail n'auront pas nécessairement la même expertise opérationnelle que celles qu'avaient les sergents *coachs*. Quelques-uns ajoutent que le lien de confiance sera brisé, du simple fait que la couleur de la chemise de ces nouveaux responsables de cette tâche passera du bleu au blanc.

- D'autres éléments suscitent des questions. Aux yeux des participants, les comptoirs d'unité mobile risquent de se transformer en centres d'information touristique. Ils se questionnent aussi sur la sécurité des policiers dans ces comptoirs en cas d'événement grave. Plusieurs les voient avant tout comme les outils d'une opération de relations publiques de la part du Service.
- La prise de rapport par Internet et la prise de rapport par téléphone sont deux des trois éléments les plus mal perçus par les congressistes. L'arrivée de civils pour la prise de rapport est vue comme un risque important de perte d'efficacité. Les policiers préfèrent parler à des policiers qui connaissent le terrain. On évoque aussi le fait que les policiers qui prennent les rapports peuvent régler certains problèmes au téléphone, ce qu'un civil pourra difficilement faire. Enfin, certains participants voient dans l'arrivée des civils pour la prise de rapport un risque syndical et une brèche dont profitera l'employeur. Ce sentiment est renforcé par l'abolition de 4 postes d'analystes policiers.

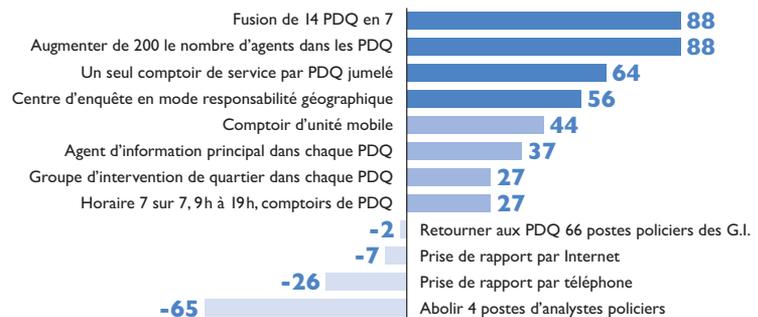
Conclusion

Ce qui ressort le plus fortement de cette démarche, c'est que le nouveau schéma de couverture ne règle pas le problème fondamental du manque de ressources humaines. On déplace les ressources, certes, mais on n'ajoute pas les ressources qui font défaut. 🗣️

Ces trois tableaux montrent qui bénéficiera des modifications proposées par le SPVM, selon les représentants syndicaux.

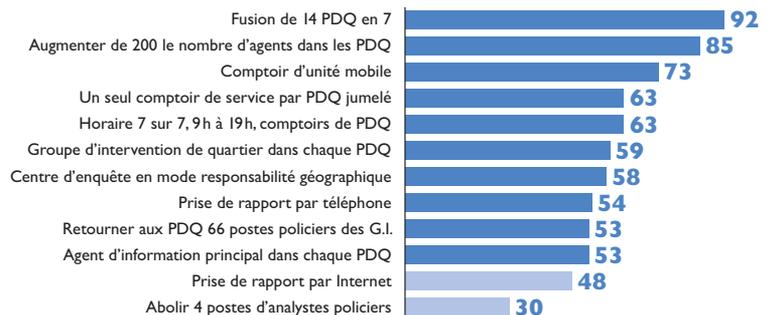
PERCEPTION DES CHANGEMENTS PROPOSÉS

Indice de favorabilité – Policiers



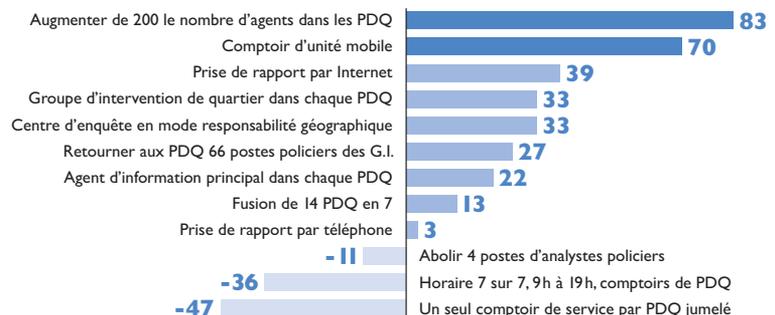
PERCEPTION DES CHANGEMENTS PROPOSÉS

Indice de favorabilité – Service



PERCEPTION DES CHANGEMENTS PROPOSÉS

Indice de favorabilité – Citoyens



Le schéma de couverture de services

La Fraternité devant la Commi

Le 3 mai dernier, avant la démarche de consultation effectuée auprès des représentants syndicaux, le conseil de direction déposait un mémoire auprès de la Commission de la sécurité publique du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, qui se penchait sur la proposition de réaménagement du SPVM. Intitulé *De bons principes, mais une implantation très mal partie*, le court mémoire indique dans quel contexte la Fraternité se positionne ainsi que les demandes qu'elle adresse au Service pour ce qui est des négociations à venir.

« **L**e projet mis sur la table par le SPVM va dans la bonne direction, mais il ne va pas assez loin, en particulier en ce qui concerne le nombre de policiers dans les PDQ, lequel demeurera insuffisant. »

C'est ainsi que l'on pourrait résumer sommairement la position de la Fraternité à propos du nouveau schéma de couverture proposé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), position exposée dans le mémoire présenté à la Commission de la sécurité publique de la Ville de Montréal par le président de la Fraternité, Yves Francoeur. « C'est à l'usage que nous pourrions voir si la situation s'améliore réellement. Le Service choisit d'agrandir la maison par l'intérieur, comme on dit. Bien que sceptiques, nous sommes prêts à jouer le jeu, mais il faut comprendre que l'élastique qui a permis aux policiers et aux policières d'absorber la mise en place de

la police de quartier à Montréal est déjà tendu à son maximum », a-t-il signalé.

Le président de la Fraternité a rappelé que la plupart des modifications proposées par le Service dans le document étudié par la Commission de la Sécurité publique doivent faire l'objet de négociations, parce qu'elles exigent des modifications à la convention collective.

Le président de la Fraternité a également fait valoir devant les membres de la Commission que le SPVM devait absolument tenir compte du facteur humain s'il voulait réussir l'implantation de sa réforme. « En 57 ans, a-t-il dit, la Fraternité a vécu de multiples réformes. Celle-ci est la troisième depuis la dernière réforme majeure, c'est-à-dire l'implantation de la police de quartier en 1997. »

Selon Yves Francoeur, les policiers et les policières de Montréal se sont toujours fait un devoir de jouer le jeu lors de l'implanta-

tion de ces réformes. Par exemple, sans leur engagement et leur professionnalisme, le projet de police de quartier du directeur Duchesneau aurait été un échec complet.

En mars 2006, en prévision de la proposition de réforme, la Fraternité commandait un sondage à Ipsos Descarie afin de connaître de façon objective l'opinion de ses membres. Il y était décelé un profond malaise face à l'organisation de la police de quartier à Montréal dans les réponses à deux questions :

- 1) Pas moins de 69% des policiers interrogés ont répondu non quand on leur a demandé si le modèle de police actuellement en place sur l'île de Montréal, la police de quartier, leur permettait d'effectuer le mieux possible leur travail de policier.
- 2) Jusqu'à 43% ont donné une note de 6 ou moins sur 10 pour indiquer leur satisfaction quant à la qualité de service de police qu'ils offraient à la population.

Les deux conclusions tirées des six groupes de discussion subséquents animés par les chercheurs d'Ipsos Descarie furent aussi simples que claires : 1. Les policiers ne sont pas assez nombreux pour faire le travail. 2. l'absence de synergie entre les enquêtes et la patrouille demeure un problème important.

Dix ans après sa mise en application donc, le modèle de police de quartier à Montréal demeure défectueux, faute de personnel.

ssion de sécurité publique

«Les policiers sont d'abord là pour répondre aux appels des citoyens, peut-on lire dans le mémoire de la Fraternité. Ils doivent donc être en nombre suffisant pour s'acquitter de cette tâche. Ce n'est actuellement pas le cas. Dès qu'il s'agit d'un appel de catégorie moins urgente, le service à la clientèle est de piètre qualité. La situation s'est d'ailleurs aggravée depuis 1997.»

Dans l'introduction du document *Au cœur de la vie montréalaise*, le Service lui-même constate que, entre 1995 et 2005, les effectifs du SPVM n'ont été augmentés que de 0,8%, comparativement à des augmentations

moyennes au cours de la même période de 11% pour les services de police de l'ensemble du Canada et de 4,2% pour ceux du Québec. Il indique aussi que le budget du SPVM a évolué moins vite que l'inflation, et beaucoup moins vite que ceux des autres corps policiers québécois. Enfin, il ne cache pas que le nombre d'événements publics requérant la présence des policiers pendant la période estivale a augmenté de 35% depuis 2001, cela n'étant que l'un des éléments de l'alourdissement de la charge de travail.

L'implantation du modèle de police de quartier dans une métropole demande

donc beaucoup de ressources et de personnel. Pourtant, depuis son implantation à Montréal, les effectifs n'ont pas augmenté et les budgets, en dollars constants, ont rétréci, alors que la prestation de travail a augmenté.

La Fraternité a donc donné son aval au projet, mais à condition que la négociation des modalités réussisse et que la réorganisation des travaux ne se fasse pas sur le dos des policiers et des policières, un point de vue que l'analyse des représentants syndicaux vient renforcer.

À suivre à l'automne 2007. 🌐

Lettre d'un citoyen à la suite du dépôt du mémoire de la Fraternité à la CSP

J'ai pris connaissance dans *La Presse* que vous avez déposé un mémoire à la Commission de Sécurité publique le 3 mai dernier. Je crois que nous partageons votre position sur le manque d'effectifs et les lacunes du modèle de police de quartier.

Depuis des années, nous constatons et dénonçons le manque d'effectifs de gendarmerie. La réponse aux appels non urgents est parfois tellement longue que les citoyens ont l'impression que le Service de police ne fait rien. Il s'ensuit que les citoyens appellent de moins en moins, convaincus qu'ils sont que «ça ne sert à rien d'appeler la police». Au niveau des unités spécialisées comme le MAS de la région Sud, 15 policiers essaient tant bien que mal de réprimer la vente et la consommation endémique de stupéfiants sur un immense territoire qui va

du Centre-Sud jusqu'à Verdun, St-Henri et Pointe St-Charles en passant par le Centre-ville.

Du modèle de police de quartier, nous retenons les effets positifs de la patrouille à pied, de la communication avec les citoyens et de l'approche par résolution de problèmes. L'expérience des dernières années dans l'est aux PDQ 21 et PDQ 22 est très positive. Pour continuer d'améliorer le sentiment de sécurité, répondre aux appels, encadrer les manifestations et les grands festivals extérieurs, ça prend des policiers permanents supplémentaires et des unités spécialisées renforcées.

Salutations

FRANÇOIS ROBILLARD – PRÉSIDENT
ASSOCIATION DES RÉSIDANTS ET RÉSIDANTES DES FAUBOURGS DE MONTRÉAL

Le Club de chasse et pêche des policiers et policières de Montréal *fête ses 50 ans!*

Devenez membre...

Le Club accueille non seulement les policiers et policières actifs et retraités du SPVM, mais aussi leurs amis. Informez-vous des conditions...

Réservez vite!

Périodes de location d'une semaine pour 4 personnes : 350 \$ entre le 23 juin et le 1^{er} septembre

Pensez-y

Devenir membre est avantageux et peu coûteux

Frais d'inscription : 100 \$

Frais annuels : 250 \$

On vous attend!!!



Consultez la section sport et immobilier du babillard du SPVM pour connaître nos promotions ou communiquez avec Yvan St-Louis :
514 253-9061 (domicile) ou
514 280-0923 (bureau)
Téléavertisseur : 514 304-8631
yvan.st-Louis@spvm.qc.ca





En pièces détachées...

Trois membres du conseil de direction réélus sans opposition

Le 8 mai dernier, Yves Francoeur, président, Robert Boulé, vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres et Mario Lanoie, vice-président à la Recherche et aux communications, étaient réélus sans opposition à titre de membres du Conseil de direction, aux postes qu'ils occupaient déjà. Toutes nos félicitations.

Bénéficiaires inscrits à votre assurance vie : votre dossier est-il à jour ?

Malheureusement, il arrive trop souvent que les noms des gens que vous avez désignés à titre de bénéficiaires de votre assurance-vie n'aient pas été modifiés lorsque votre vie a changé. Au décès, la famille se retrouve alors dans une situation difficile et délicate à gérer. Êtes-vous certains que les personnes qui sont inscrites à titre de bénéficiaires pour votre protection d'assurance-vie et de DMA (décès, mutilation, accident) sont bien les bénéficiaires que vous souhaitez ? Cette information peut être vérifiée sur notre site Intranet, dans la section « Assurances », « Dossier du membre (feuille rose) ».

Retraite bien méritée de madame Pauline Côté

Après 38 ans de bons et loyaux services au module des assurances de la Fraternité, madame Pauline Côté a maintenant le statut de nouvelle retraitée. Madame Côté était avec nous depuis le 3 février 1969 ! C'est une retraite bien méritée !

Bonne retraite à toi Pauline, ainsi qu'à ton conjoint Michel, également nouveau retraité. Merci pour tout ce que tu as apporté à notre Fraternité et à nos membres pendant toutes ces années !



Pauline Côté, à droite, le président de la Fraternité, le chauffeur de la retraitée, le jour de son party de retraite, et le conjoint de Pauline, lui aussi nouveau retraité. Félicitations...

Des formulaires pour l'assurance sur intranet

Saviez-vous que le remboursement d'une réclamation pour soins dentaires peut se faire en dépôt direct dans votre compte bancaire ? Vous trouverez le formulaire sur notre site (www.fppm.qc.ca), à l'option Intranet, dans la section « autres formulaires ». En ligne, vous avez aussi la possibilité de faire une déclaration de voyage et d'imprimer les formulaires de réclamation pour soins dentaires et les coupons d'expédition à joindre à vos réclamations d'assurance maladie. 🌐

Détenez-vous le bon régime d'assurance maladie ?

Vos dépendants vous coûtent-ils trop cher ? Vos dépendants sont-ils aux études ? Détenez-vous le bon régime ?

Nous avons constaté que plusieurs membres n'ajustent pas leur couverture d'assurance-maladie en fonction de l'évolution de leur situation au fil des années. Lorsque votre situation change (départ d'un enfant, départ d'un conjoint, enfant aux études après 18 ans, etc.), il est important de vérifier si votre couverture demeure adéquate. Voici les principaux plans que nous vous offrons : individuel, couple, monoparental et familial

Vous pouvez consulter votre dossier de membre sur notre site intranet.



Déontologie : deux décisions intéressées

Des accusations injustifiées

Le plaignant est débouté sur toute la ligne, y inclus pour ses accusations de profilage racial C-2006-3354-3 et C-2006-3391-3

La décision résumée

Le Comité de déontologie policière rejette tous les chefs de citation par lesquels le Commissaire à la déontologie reprochait essentiellement à des policiers d'avoir porté une accusation sciemment et sans justification, d'avoir procédé illégalement à une arrestation, d'avoir utilisé les menottes sans justification, d'avoir affirmé des conclusions sans motif valable, d'avoir manqué de respect et de politesse, d'avoir été négligents et insouciants à l'égard de la santé et sécurité et profilage racial.

Les faits

En pleine heure de pointe, les policiers étaient intervenus auprès du plaignant à la suite de la plainte de la guichetière selon qui il tentait d'accéder au métro avec un billet à tarif réduit réservé aux personnes âgées de 12 à 18 ans ou aux 65 ans et plus, refusait de montrer ses cartes d'identité et bloquait l'accès aux autres usagers.

Selon la version policière, après que le plaignant leur ait confirmé qu'il ne pouvait prouver son âge et qu'il n'avait pas les fonds nécessaires pour acquitter le plein tarif, ils lui ont demandé de quitter les lieux

à plusieurs reprises. Devant l'inaction du plaignant, ils ont décidé de lui émettre un constat d'infraction pour avoir gêné la circulation et, devant son refus de s'identifier, ils ont procédé à son arrestation. Ils ont éventuellement menotté le plaignant qui tentait de s'esquiver. Compte tenu du comportement du plaignant et ayant remarqué qu'il avait les yeux rouges, ils ont noté dans leur rapport qu'il semblait sous l'effet de la drogue.

De son côté, le plaignant prétendait plutôt que les policiers lui avaient crié de s'en aller, l'avaient traité de criminel et poussé pendant qu'il se dirigeait vers la sortie qu'il a hésité à franchir en raison du froid à l'extérieur. Il a refusé de s'identifier puisque les policiers ne lui ont pas fourni les motifs de l'arrestation. Il n'a jamais tenté de fuir mais voulait simplement faciliter le passage à un employé d'entretien. En outre, selon lui, il était erroné de penser qu'il était sous l'effet de la drogue.

Enfin, le plaignant prétendait que les policiers avaient refusé de le reconduire chez lui et qu'il avait dû marcher sur une distance de 1,8 kilomètre au grand froid.

Décision détaillée du Comité

■ Porter sciemment et sans justification des accusations

Le Comité est d'avis que la preuve révèle que le plaignant a commis l'infraction de

gêner la libre circulation de personnes en s'immobilisant et en flânant et ce, à plusieurs reprises. Les policiers n'ont fait qu'appliquer la loi et ont même fait preuve d'indulgence à son égard.

■ Arrestation illégale

Le plaignant a avoué qu'il a refusé de s'identifier malgré les demandes répétées des policiers. Le Comité réfute ses explications à l'effet que son refus était justifié par le fait que les policiers ont fait défaut de l'informer de l'infraction qui lui était reprochée.

■ Menottes

La décision de menotter le plaignant est justifiée par ses trois tentatives de s'esquiver. Le Comité ne croit pas ses prétentions à l'effet qu'il voulait céder le passage à un employé d'entretien.

■ Affirmer des conclusions sans motifs valables et inscrivant des faits les sachant faux ou inexacts

Il appert de la preuve que le plaignant se comportait étrangement devant l'autorité et avait les yeux rouges et les pupilles dilatées. D'ailleurs, le plaignant lui-même admettait qu'il avait les yeux rouges mais expliquait que c'était en raison d'études intensives. Les policiers étaient donc justifiés de croire qu'il était sous l'influence de la drogue.



antes...

■ **Avoir manqué de respect et de politesse**

Le Comité retient la version des policiers à l'effet qu'ils n'ont pas injurié ni crié après le plaignant.

■ **Avoir été négligents et insouciants à l'égard de la santé et de la sécurité**

Essentiellement, aucun problème pour la santé et la sécurité du plaignant ne découle de la remise en liberté du plaignant. En outre, les policiers lui ont offert d'appeler un taxi ou sa famille et il n'était plus sous leur garde au moment où il a décidé de se rendre chez lui à pieds. De plus, la guichetière avait témoigné à l'effet que dans la demi-heure qui avait suivi l'événement, le plaignant avait acquitté le plein tarif et accédé au métro.

■ **Profilage racial**

L'intervention des policiers n'est aucunement fondée sur la couleur, l'âge ou le sexe du plaignant et résulte uniquement de son obstination. Il n'y a pas de preuve d'élément pouvant permettre de conclure à du profilage racial. Sur cette dernière notion, le Comité précise :

« Si le profilage racial ne doit pas être le moteur d'une intervention policière, la couleur, l'âge et le sexe ne doivent pas pour autant devenir un frein ou même un obstacle à l'activité légitime des policiers dans l'application de la loi. » ●

Utilisation de la force raisonnable

Le policier a bien réagi **C-2006-3324-3**

La décision

Le Comité de déontologie refuse de conclure que l'agent a utilisé une force plus grande que nécessaire à l'égard de la plaignante qui s'était agrippée à son gilet pare-balles.

Les faits

Les policiers se sont rendus chez la plaignante à la suite de l'appel d'un voisin pour un conflit familial.

Cette dernière et les membres de sa famille prétendaient qu'elle avait été frappée par les policiers avec force et à maintes reprises sans justification.

Selon la version policière, il y avait effectivement eu altercation avec la plaignante mais un seul policier était impliqué. L'intervention était par ailleurs justifiée par le comportement de la plaignante qui s'était agrippée à la veste pare-balles du policier en question. En outre, une force raisonnable avait été utilisée.

Décision détaillée du Comité de déontologie policière

Le Comité retient la version des policiers, crédible et corroborée, à l'effet que seul l'un d'entre eux avait frappé la plaignante dans l'unique but qu'elle se décroche de sa veste pare-balles et que, dès le résultat atteint, il avait cessé. En outre, cette intervention n'avait causé aucune blessure grave à la plaignante.

Il conclut que la force utilisée par le policier n'était pas excessive et accepte la position de l'expert selon laquelle :

« [99] ...le réflexe de l'agent de frapper la plaignante pour se déprendre est, dans les circonstances présentes, conciliable avec les enseignements dispensés par l'École nationale de police. »

[100] Après avoir concédé qu'en reprenant la scène vécue à ce moment-là, il serait possible de trouver d'autres techniques qui auraient pu s'avérer tout aussi efficaces, l'expert (...) a témoigné qu'en cas d'agression physique, le policier ne doit pas analyser la situation en détail pour déterminer la meilleure technique à utiliser. Tout se passe trop rapidement et le policier doit utiliser la technique lui donnant la meilleure possibilité de se dégager. » ●



Un intranet performant sur fppm.qc.ca

Vous inscrire est facile !

Depuis le dernier numéro de *La Flûte*, nous sommes maintenant 1 413 à nous mêler de nos affaires ! Il s'agit d'une progression importante, mais nous gagnerons ensemble à être encore plus nombreux. D'ici la fin de l'année ou le début de la prochaine année, l'intranet deuxième phase sera lancé. Vous y trouverez encore plus de services spécialisés...

L'intranet répond déjà à une grande variété de questions et besoins : informations sur la négociation du régime de retraite (2007), sur la couverture d'assurances, feuille rose (modifications de vos paramètres d'assurance), avis de dépôts, historique des réclamations et impression des coupons de réclamation. Vous pouvez aussi trouver sur intranet une copie des régimes d'assurance.

Est-ce facile d'accéder à l'intranet ? Comme responsable informatique, je reçois en moyenne trois appels par semaine à ce propos. Les problèmes soulevés se résument ainsi :

Avez-vous créé votre fiche ?

Éprouvez-vous des difficultés ? Voici les solutions aux problèmes qui nous sont les plus souvent soulevés.

Avant d'avoir un nom d'utilisateur et un mot de passe, il vous faut créer votre fiche. Pour y parvenir, cliquez sur :

« **Vous n'avez pas créé votre fiche, cliquez ici** afin de pouvoir accéder à l'intranet. »

Prénom

Il faut vous rappeler quel prénom vous avez donné lors de votre embauche. Vous avez donné par exemple « Robert André ». C'est ce prénom que vous devez inscrire, et non simplement « Robert », même si vous n'avez jamais utilisé « André » par la suite.

N° de paye

Lisez l'avis. Policiers retraités : votre numéro lorsque vous étiez actif. Membres non policiers : votre numéro d'assurance sociale.

N° de dossier Medirect

Votre carte Medirect a-t-elle un code à barre en bas à gauche ? Le numéro est là... Non ? Appelez la Fraternité, vous n'avez pas la bonne carte.

Numéro d'assurance sociale

Il s'inscrit sans espace ni tiret.

Nom d'utilisateur

C'est un surnom que vous utiliserez pour vous brancher. Attention : pas moins de 8 lettres ou chiffres ou une combinaison des deux et pas plus de 12. C'est la norme de protection.

Vous avez perdu votre nom d'utilisateur ? Il faut refaire votre fiche. C'est le seul moyen d'accéder de nouveau à l'intranet.

Mot de passe

C'est un code secret que vous utiliserez pour vous brancher. Attention : pas moins de 8 lettres ou chiffres ou une combinaison des deux et pas plus de 12. C'est la norme de protection.

Vous avez perdu notre mot de passe ? Dans la page d'entrée de l'intranet,

cliquez sur « **Mot de passe oublié ? Cliquez ici.** » On vous enverra un **mot de passe temporaire** que vous devrez modifier dans la section « Mon accès ».

Protection de la base de données

Enfin, vous voilà au bout du formulaire. Il ne reste qu'à cliquer sur « Continuer », mais le serveur vous dit que des données sont erronées. Il faut donc vérifier tout ce que vous avez inscrit.

Il n'y a rien qui vous indique ce qui fait défaut. Encore là, il s'agit d'une protection. Les pirates informatiques traquent les symboles d'avertissement et jouent avec les formulaires jusqu'à ce qu'ils aient la bonne réponse.

Tout semble normal pour vous, mais ça ne fonctionne pas encore. Avez-vous fait votre changement d'adresse ou de numéro de téléphone à la Fraternité ? Non ? Il faut nous appeler avant de pouvoir vous enregistrer.

En cas de problèmes non résolus, appelez la Fraternité. Si vous essayez plusieurs fois malgré les problèmes, le système vous répondra « compte barré ».

Que s'est-il passé ? La protection des données des serveurs intranet requiert beaucoup de surveillance. Si une personne fait plusieurs essais, cela est perçu comme une tentative d'intrusion. Vous êtes alors considéré comme un pirate qui veut s'introduire frauduleusement dans le système et, par conséquent, vous ne pouvez plus y accéder pendant au moins 24 heures.

Encore des questions ? D'autres problèmes ? Appelez la Fraternité, on est là pour vous aider. ☎



MARTIN ROY
VICE-PRÉSIDENT
AUX RELATIONS DE TRAVAIL



De quelques dossiers qui suivent leur cours...

Liste d'admissibilité au grade de sergent

Les procureurs de la Ville de Montréal et de la Fraternité ont procédé aux plaidoiries le 22 juin dernier lors de la dernière journée d'audition du grief. Le dossier est maintenant en délibéré et une décision devrait être rendue d'ici à l'automne.

Section métro de Montréal

La nouvelle Section métro de Montréal est officiellement entrée en fonction le 18 juin dernier. Des agents de surveillance de la STM ont été embauchés et certains ont commencé à travailler au sein de la nouvelle section. À cet effet, la Ville de Montréal et la Fraternité ont signé une lettre d'entente concernant les modalités d'accueil des agents de surveillance embauchés à titre de policiers au SPVM.

Négociation de la convention collective

Le cahier de demandes de la Fraternité a été déposé le 20 avril 2007. Pour sa part, l'employeur a soumis un document à la Fraternité le 1^{er} juin 2007. Plusieurs rencontres sont prévues au cours des prochains mois. Nous vous tiendrons au courant des développements.

Schéma de couverture de services

Dans la foulée du congrès, un comité a été formé à la Fraternité afin d'étudier les impacts du schéma de couverture de services et de faire diverses représentations auprès de l'employeur. Une première rencontre a eu lieu avec les représentants du SPVM afin de convenir d'un agenda. Plusieurs rencontres sont prévues entre les deux parties afin de négocier les différents aspects de l'implantation de ce projet.

Projet de loi 62 – Loi sur la police

Le projet de loi initialement déposé à l'Assemblée nationale est mort au feuillet. Néanmoins, le gouvernement pourrait décider de soumettre un nouveau projet de loi visant à modifier la *Loi sur la police*. La Fraternité, de concert avec la Fédération des policiers municipaux et l'Association des policiers provinciaux, poursuit ses travaux à la table de concertation afin de faire modifier le projet de loi. Lors du Sommet syndical tenu en mai dernier, les représentants des trois associations ont fait une présentation intitulée «*Parce que les policiers ont aussi des droits, il faut revoir la Loi sur la police!*» expliquant les effets pervers de certaines dispositions de la *Loi sur la police* et soulignant l'importance d'agir ensemble. À cet effet, des discussions sont toujours en cours avec le Ministère de la sécurité publique.

Avis de montant redevable émis par la Ville de Montréal

En vertu du paragraphe 22.03 de la convention collective, l'employeur peut soumettre à un policier une réclamation afin de récupérer des sommes versées en trop. Advenant un accord sur le bien-fondé et le quantum de cette réclamation ou à défaut par le policier de donner suite à l'avis dans les trois mois, l'employeur peut retenir sur le salaire du policier un maximum de 10% de son salaire brut. Le policier peut également s'entendre avec l'employeur pour effectuer des remises d'argent supérieures à ce pourcentage.

Toutefois, en cas de désaccord sur le bien-fondé ou le quantum de la réclamation, le policier doit en faire part dans les trois mois de l'avis afin que le litige soit ensuite soumis à l'arbitrage. À noter qu'aucune réclamation ne peut être faite plus de six mois après la connaissance des faits invoqués pour la justifier. ●



En septembre 2007

Élection générale des délégués, représentants des grades et représentantes à la condition féminine

Le mandat de tous ses représentants venant à échéance à la fin du mois de septembre, la Fraternité entamera sous peu le processus d'élection générale. Un avis d'élection sera affiché dans tous les endroits concernés dès la première semaine de septembre et les membres intéressés seront invités à se porter candidat. Les informations suivantes vous permettront de faire les bons choix.

Le calendrier de l'élection générale

- **Première semaine de septembre**
Avis et début des mises en candidature
- **Dernier vendredi de septembre**
28 septembre 2007
– Fin des mises en candidature
- **Dernier jeudi d'octobre**
25 octobre 2007
– Clôture des votes
- **Dépouillement du scrutin**
26 octobre 2007

Le postes syndicaux concernés

- a) le délégué syndical
- b) le représentant des grades
(sergent, sergent-détective,
lieutenant, lieutenant-détective)
- c) la représentante à la condition
féminine, au nombre de quatre (4)

Le processus d'élection générale des moniteurs s'effectuera dans les trente (30) jours suivant l'élection du délégué syndical.

Qui peut se porter candidat ?

- a) Tout membre permanent en règle peut se porter candidat au poste de délégué dans son poste de quartier, son regroupement d'unités ou dans un Centre opérationnel.
- b) Tout membre permanent en règle détenant un grade correspondant à celui de ceux et celles qu'il veut représenter peut se porter candidat au poste de représentant de ce grade sur l'ensemble du territoire.
- c) Tout membre permanent en règle, de sexe féminin, peut se porter candidate au poste de représentante à la condition féminine sur l'ensemble du territoire.



Par membre permanent en règle, on entend membre permanent ou auxiliaire, assujéti à l'accréditation syndicale.

Durée du mandat

Le terme d'un représentant est de quatre (4) ans, soit l'équivalent de celui d'un membre du conseil de direction.

Les fonctions et devoirs

A. Le délégué syndical

Le délégué est le représentant syndical principal de la Fraternité. Ses fonctions sont les suivantes :

- il représente le conseil de direction auprès des membres de son poste de quartier, son regroupement d'unités ou dans un Centre opérationnel ;
- il représente les membres de son poste de quartier, son regroupement d'unités ou son Centre opérationnel auprès du conseil de direction.
- il intervient, dans les limites de sa juridiction, auprès de la direction de son poste de quartier, son regroupement d'unités ou dans un Centre opérationnel à l'occasion de litiges impliquant les membres qu'il représente.

Application de la convention collective

Le délégué doit :

- a) connaître la convention collective et veiller à son application ;
- b) informer les membres sur toute question relative à l'interprétation ou l'application de la convention collective ;

- c) tenter de régler avec la direction locale tout litige visant l'application de la convention collective et en faire rapport à la direction des Relations de travail de la Fraternité ;
- d) participer, le cas échéant, à l'élaboration des demandes syndicales lors du renouvellement de la convention collective.

Santé et sécurité du travail

Le délégué doit :

- a) connaître et diffuser l'information pertinente transmise par la Fraternité en matière de santé et sécurité du travail ;
- b) répondre aux questions des membres en matière de santé et sécurité du travail et les assister dans leurs démarches, le cas échéant ;
- c) représenter les membres auprès des autorités pour les questions de santé et sécurité du travail ;
- d) tenter de régler localement avec son vis-à-vis patronal toute problématique en matière de santé et sécurité du travail. Advenant que cette démarche s'avère infructueuse, remplir le formulaire de plainte prévu à cet effet et le faire parvenir au vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres.

Organisation et services de la Fraternité

Le délégué doit :

- a) connaître les statuts et règlements de la Fraternité ;
- b) connaître les services offerts par la Fraternité et en informer les membres qu'il représente ;
- c) avoir une connaissance suffisante des services offerts par les organismes apparentés à la Fraternité (Association de bienfaisance et de retraite, Caisse d'économie, Coopérative de consommation, Association des policiers et policières retraités).

Information, formation syndicale

Le délégué doit :

- a) diffuser les informations transmises par la Fraternité parmi les membres qu'il représente ;
- b) participer aux sessions de formation, aux journées d'étude et aux assemblées convoquées par le conseil de direction dans le but d'améliorer ses connaissances syndicales et d'informer les membres qu'il représente ;
- c) se faire un devoir d'assister aux assemblées annuelles et spéciales de la Caisse Desjardins des policiers et policières, de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal, de la Coopérative de consommation des policiers et policières de Montréal et de l'Association des policiers et policières retraités de Montréal.



Autres tâches

Le délégué doit :

- a) coordonner le travail du moniteur de son poste de quartier ou de son Centre opérationnel ;
- b) s'informer en temps utile des besoins des membres qu'il représente qui sont en maladie prolongée ; les informer des services qui leur sont disponibles et en faire rapport au vice-président à la Recherche et aux communications ;
- c) sur demande du conseil de direction, effectuer des travaux de recherche et de collecte de données ;
- d) sur demande du conseil de direction, participer à des comités paritaires et à des comités internes de la Fraternité ;
- e) assister la direction de la Fraternité lors de l'organisation d'activités ou d'événements visant les membres qu'il représente ;
- f) participer aux assemblées de la Fraternité et inciter les membres à y participer ;
- g) faire rapport périodiquement de ses activités aux membres qu'il représente et à la direction de la Fraternité ;
- h) effectuer toutes autres tâches confiées par le conseil de direction.

B. Le représentant des grades

Le représentant des grades agit comme personne-ressource auprès du conseil de direction. Il exerce les tâches suivantes :

- il assiste le conseil de direction dans l'identification des besoins des membres qu'il représente ;
- il représente le conseil de direction auprès des membres, sur toute question relevant de sa juridiction ;
- il conseille la Fraternité lors de litiges impliquant des membres qu'il représente.

Le représentant des grades doit :

- a) participer aux sessions de formation, aux journées d'étude et aux assemblées convoquées par le conseil de direction de la Fraternité afin d'améliorer ses connaissances syndicales ;
- b) collaborer avec les délégués, le cas échéant, et leur référer tout problème ou litige que ces derniers ont la responsabilité de tenter de régler auprès de leur direction locale ;
- c) effectuer les travaux de recherche et de collecte de données ;
- d) participer à des comités paritaires et à des comités internes de la Fraternité ;
- e) appuyer la direction de la Fraternité dans l'organisation des activités et des événements touchant les membres qu'il représente ;

- f) se faire un devoir d'assister aux assemblées annuelles et spéciales de la Caisse Desjardins des policiers et policières, de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal, de la Coopérative de consommation des policiers et policières de Montréal et de l'Association des policiers et policières retraités de Montréal ;
- g) effectuer toute autre tâche confiée par le conseil de direction.

C. La représentante à la condition féminine

La représentante à la condition féminine, agit comme personne-ressource auprès du conseil de direction. Elle exerce les tâches suivantes :

- elle assiste le conseil de direction dans l'identification des besoins des membres qu'elle représente ;
- elle représente le conseil de direction auprès des membres, sur toute question relevant de sa juridiction ;
- elle conseille la Fraternité lors de litiges impliquant des membres qu'elle représente.

La représentante à la condition féminine doit :

- a) participer aux sessions de formation, aux journées d'étude et aux assemblées convoquées par le conseil de direction de la Fraternité afin d'améliorer ses connaissances syndicales ;

- b) collaborer avec les délégués, le cas échéant, et leur référer tout problème ou litige dont ces derniers ont la responsabilité de tenter de régler auprès de la direction locale ;
- c) effectuer les travaux de recherche et de collecte de données ;
- d) participer à des comités paritaires et à des comités internes de la Fraternité ;
- e) appuyer la direction de la Fraternité dans l'organisation des activités et des événements touchant les membres qu'elle représente ;
- f) se faire un devoir d'assister aux assemblées annuelles et spéciales de la Caisse d'économie Desjardins des policiers et policières de Montréal, de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal, de la Coopérative de consommation des policiers et policières de Montréal et de l'Association des policiers et policières retraités de Montréal.
- g) effectuer toute autre tâche confiée par le conseil de direction.

D. Le moniteur

Le moniteur doit :

- a) transmettre aux membres qu'il représente les informations reçues de son délégué ou de la direction de la Fraternité, le cas échéant ;
- b) transmettre au délégué syndical ou à la direction de la Fraternité les demandes des membres qu'il représente ;
- c) prêter assistance aux membres qu'il représente sur toute question relevant de sa juridiction ;
- d) assister le délégué syndical lors de l'organisation des activités de la Fraternité ;
- e) assister aux assemblées syndicales lorsque convoquées par le conseil de direction ;
- f) s'assurer du respect de la convention collective.

Santé et sécurité du travail

Le moniteur doit :

- a) connaître et diffuser les informations pertinentes transmises par la Fraternité en matière de santé et sécurité du travail ;
- b) répondre aux questions des membres en matière de santé et sécurité du travail et les assister dans leurs démarches, le cas échéant ;
- c) représenter les membres auprès des autorités, sur les questions de santé et sécurité du travail ;
- d) tenter de régler localement avec son vis-à-vis patronal, toute problématique en matière de santé et sécurité du travail ; advenant que cette démarche s'avère infructueuse, compléter le formulaire de plainte prévu à cet effet et le faire parvenir au vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres. 

Nouveau poste temporaire de délégué syndical

Section Métro

Afin de s'assurer que la mise en place des effectifs policiers dans le métro s'effectue de façon appropriée et dans le respect de la convention collective, le poste de délégué syndical, section Métro, a été créé. Le poste sera remis en jeu lors de l'élection générale en septembre, de même que celui du moniteur syndical.

Comité de révision

À la suite l'assemblée statutaire des représentants syndicaux en mars dernier, le *Comité de révision des rôles des délégués, moniteurs, représentants des grades et représentante de la condition féminine* a été formé dans le but de revoir le rôle et les fonctions des différents postes syndicaux ainsi que leur répartition géographique.

Leur première rencontre se tenait le 19 juin dernier.



Premières communion et confirmation

Pour la quatrième année de suite avait lieu, le samedi 12 mai 2007, la célébration de première communion ou de confirmation pour les enfants du Service. La démarche regroupait 93 enfants. Elle s'est déroulée entre les mois de septembre 2006 et mai 2007.

Cette célébration existe du fait de la situation particulière des policiers et policières, dont les horaires de travail compliquent la participation aux démarches offertes dans les paroisses.

Cette année encore, nous offrirons cette possibilité aux membres du Service qui veulent s'inscrire pour 2007-2008. Mais avant de vous donner l'information, permettez que je partage avec vous quelques commentaires que j'ai reçus des participants cette année.

Une maman m'a dit :

«Chaque semaine, nous avons droit à : «Maman, tu nous lis une histoire de Jésus?»... Je leur lisais la lecture du «Prions en Église Junior» et leur expliquais les mots difficiles et en ajoutais de mon cru pour leur faire comprendre le sens de leur démarche. À entendre leurs commentaires, je suis certaine qu'ils ont apprécié.

«Et que dire de la belle statue de la Sainte Famille qui trône dans la salle de séjour!... Depuis quelques semaines, nous avons entrepris des rénovations majeures, et tous les bibelots, tous les cadres et toutes les décorations ont été rangés dans des boîtes... sauf la statue. Elle a l'air tellement paisible, elle inspire l'amour... Pourquoi la ranger?

«Padre Pierre, j'aimerais aussi vous dire merci pour les rencontres. Vous avez une manière toute particulière de faire comprendre les choses et de raconter des histoires pour nous amener là où nous devons nous rendre. J'ai particulièrement aimé la rencontre de couples, ça nous a fait réfléchir, et après en avoir parlé avec des collègues qui suivent aussi la démarche, je sais que ce fut fort apprécié.»

Un jeune m'a écrit :

«Un petit mot pour vous remercier pour tout ce que vous avez fait pour moi en ce cheminement vers la permanence dans la communauté de notre Père, Dieu. Votre implication, votre amour, votre patience et votre dévouement m'ont permis de cheminer et de partager la foi avec mes parents, mon frère et ma sœur. J'ai apprécié vos mots d'encouragement hebdomadaires et

leur signifiante. Vous êtes une inspiration pour tous et d'avoir partagé votre paroisse avec moi et ma famille m'a montré que tous et chacun, peu importe d'où ils viennent, appartiennent à Dieu. Merci énormément pour votre temps et encore une fois pour votre dévouement envers nous. À bientôt!»

Pour vous inscrire cette année, écrivez à mon adresse de courriel gérée par Denise Janelle, exclusivement pour les démarches de première communion et de confirmation du Service (pdesroches@sympatico.ca) afin de recevoir le formulaire de pré-inscription que nous vous demandons de remplir pour le 15 août.

À partir du 15 septembre, nous vous inviterons à une rencontre d'information et d'inscription formelle.

Padre Pierre



Décès



ANGLADE, Édouard (Sergent-détective)
Embauché le 3 janvier 1974
Retraité le 24 janvier 2004
Décédé le 13 juin 2007
À l'âge de 63 ans



Bordeleau, Gérard (Sergent-détective)
Embauché le 27 juin 1966
Retraité le 8 mai 1998
Décédé le 5 juin 2007
À l'âge de 62 ans



Cayouette, Jacques (Sergent-détective)
Embauché le 4 mars 1957
Retraité le 3 février 1985
Décédé le 9 juin 2007
À l'âge de 71 ans



Charron, Marcel (Lieutenant-détective)
Embauché le 2 juillet 1946
Retraité le 3 juillet 1984
Décédé le 4 avril 2007
À l'âge de 82 ans



Despins, Jean (Agent 3876)
Embauché le 14 novembre 1952
Retraité le 1er avril 1978
Décédé le 5 mai 2007
À l'âge de 77 ans



Goyer, Jean-Pierre (Sergent-détective)
Embauché le 15 août 1955
Retraité le 15 mars 1988
Décédé le 9 juin 2007
À l'âge de 71 ans



Joseph, Roger (Lieutenant)
Embauché le 2 février 1948
Retraité le 2 juin 1973
Décédé le 21 avril 2007
À l'âge de 81 ans



Laroche, Roger (Sergent-détective)
Embauché le 21 février 1966
Retraité le 7 mai 1996
Décédé le 10 avril 2007
À l'âge de 64 ans



Larose, Roger (Sergent-détective)
Embauché le 21 mars 1955
Retraité le 8 janvier 1986
Décédé le 20 mars 2007
À l'âge de 73 ans



Larouche, Pierre (Agent 1026)
Embauché le 18 novembre 1957
Retraité le 4 mai 1987
Décédé le 9 avril 2007
À l'âge de 73 ans



Léger, Victor (Agent 640)
Embauché le 10 mars 1947
Retraité le 2 mai 1981
Décédé le 17 juin 2007
À l'âge de 85 ans



Ménard, Jean-Claude (Sergent-détective)
Embauché le 17 juillet 1950
Retraité le 3 mars 1985
Décédé le 15 mai 2007
À l'âge de 80 ans



Piotte, Marcel (Agent 1716)
Embauché le 8 septembre 1953
Retraité le 2 mars 1985
Décédé le 4 mai 2007
À l'âge de 73 ans



Saoudi, David (Agent 5794)
Embauché le 18 octobre 2004
Décédé le 9 mai 2007
À l'âge de 23 ans



Savaria, Jean (Officier de direction)
Embauché le 4 août 1947
Retraité le 10 août 1980
Décédé le 26 avril 2007
À l'âge de 85 ans



Smith, Maurice (Sergent)
Embauché le 7 septembre 1947
Retraité le 1er juin 1979
Décédé le 19 mai 2007
À l'âge de 83 ans



St-Pierre, Bruno (Agent 1443)
Embauché le 13 septembre 1948
Retraité le 13 juillet 1977
Décédé le 14 juin 2007
À l'âge de 83 ans



Taillefer, Raymond (Agent 3979)
Embauché le 9 février 1961
Retraité le 10 février 1993
Décédé le 20 juin 2007
À l'âge de 70 ans



Thivierge, Albert (Lieutenant)
Embauché le 9 mars 1936
Retraité le 17 avril 1966
Décédé le 26 avril 2007
À l'âge de 92 ans



Trudeau, Marcel (Sergent)
Embauché le 6 septembre 1949
Retraité le 7 janvier 1985
Décédé le 13 avril 2007
À l'âge de 77 ans



Jeux mondiaux des policiers et pompiers Nos athlètes montréalais à Adélaïde, en Australie

Du 18 au 25 mars 2007 se tenaient les 12^e Jeux mondiaux des policiers et des pompiers, à Adélaïde, une petite ville du sud de l'Australie. Quelque soixante-cinq policières et policiers membres de l'Association athlétique et sportive de la FPPM s'y sont rendus, à leurs frais, pour participer à l'une ou l'autre des soixante dix-neuf disciplines sportives qui sont disputées lors de ces Jeux. Entre 8000 et 10 000 athlètes étaient à Adélaïde, exerçant pour la plupart le métier de pompier ou de policier, mais également de gardien de prison ou de douanier. Ce fut bien sûr une expérience inoubliable...

Prochain rendez-vous pour ces 13^e Jeux mondiaux des policiers et pompiers : Vancouver, du 31 juillet au 9 août 2009. À ne pas manquer !



Une partie seulement de la délégation, qui comptait quelque 65 personnes. Le voyage vers les Jeux mondiaux des policiers et des pompiers n'était pas de tout repos. Les voyageurs ont transité par plusieurs aéroports, jusqu'à cinq, pour finalement arriver à Adélaïde. Un périple de 30 heures...



GUY LEFRANÇOIS

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION ATHLÉTIQUE
ET SPORTIVE DE LA FPPM



L'aventure commence le 2 mars 2007, lors de la soirée où l'on a remis aux participants leur tenue vestimentaire, à la Fraternité. Sur la photo : **Jean-Ernest Célestin, Normand Prévost, Anne-Marie Quenneville, Yves Francoeur, Yvan Delorme, Alain Ouellet et Pascal Poirier.**



Au nom des membres de l'Association athlétique et sportive, il faut dire merci à nos partenaires, sans qui cette aventure n'aurait pas été possible. Sur notre photo, **Normand Prévost**, directeur général de la Caisse Desjardins des policiers et policières, **Guy Lefrançois**, président de l'Association athlétique et sportive, **Yves Francoeur**, président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal et **Yvan Delorme**, directeur du Service de police de la Ville de Montréal.



Rendus sur les lieux, au début des Jeux, à Adélaïde, lors du 5 à 7 qui réunissait des francophones du monde entier, notamment des Québécois, des Français, des Suisses, des Haïtiens, des Africains et des Belges.



Plus de 30 000 personnes ont participé à la cérémonie d'ouverture. C'est du monde...



Durant les dix jours des Jeux, le soutien aux athlètes du Canada n'a jamais tari...

L'équipe masculine de soccer, en compagnie de **John Hatzichristos**, dans la rangée du haut, à gauche en bleu, le responsable du soccer.



Une partie de nos athlètes lors de la cérémonie d'ouverture. À l'ouverture et à la fermeture, les athlètes ont échangé leurs uniformes sportifs, pour garder un souvenir de leur participation.



À droite, notre doyen, **Marc Lapointe**, en vélo sur route. Marc est le plus médaillé des athlètes policiers masculins montréalais à vie, lors des Jeux mondiaux des policiers et pompiers.



Caroline Chèvrefils, médaillée d'argent au basketball féminin, qui prêtait main forte à une autre équipe.



Ces deux athlètes ont développé une complicité au fil des jeux auxquels ils ont participé. À gauche, **Jacques Leblanc**, lieutenant au PDQ 8. À droite, un policier d'Allemagne qui porte fièrement nos couleurs et qui s'est lié d'amitié avec Jacques depuis les Jeux d'Indianapolis, en 2001.



L'équipe féminine de balle donnée avec qui **Nancy Beauchesne** et **Doris Gilbert** ont remporté une médaille d'argent. Nancy et Doris apparaissent à gauche sur la photo, Nancy dans la rangée du bas, Doris dans celle du haut.



Photo de gauche. **Anne-Marie Tremblay Quenneville**, médaillée de bronze, course à pied de type cross country, lors de son arrivée après une dure épreuve de grosse chaleur. Photo de droite : **Anne-Marie Tremblay Quenneville**, qui s'est aussi méritée une médaille de bronze au basketball féminin, en prêtant main forte à une équipe d'une autre ville. En grande conversation avec **Alain Ouellet**, organisateur...



Alain Ouellet, coureur du demi-marathon et un des organisateurs l'Association athlétique et sportive. Il en était à ses 8^e jeux, puisqu'il participe depuis 1993, au Colorado.



Voici **Christian Pagé**, participant en simple, double masculin et double mixte. Il a gagné la... médaille de bois dans ces trois épreuves, puisqu'il s'est mérité la quatrième place à chaque fois.



Deux de nos dignes représentants : **Yvan Fortier** et **Marc Langlois**, volley-ball de plage masculin.

Soccer féminin

Une 3^e place pour le SPVM en Australie

Pour la deuxième fois depuis sa fondation, l'équipe féminine de soccer du SPVM participait aux Jeux. Composée de 7 policières de Montréal, l'équipe a fait appel à plusieurs collègues d'un peu partout au Canada pour la compléter.

C'est aussi grâce à plusieurs partenaires financiers que ces athlètes ont pu se rendre au pays du kangourou. Le Fit for Life de Villaray, Autos mondiales 2000 Inc. de Ville-St-Laurent, le Action Comando Paintball et Circuit 500 Karting, dans Hochelaga, ont contribué pour beaucoup à ce périple. Nous les remercions.

Après leur médaille d'or aux Jeux de Québec en 2005, les joueuses du SPVM étaient attendues de pied ferme par les gardiennes de prison de l'Angleterre, de l'Australie, les policières des États-Unis, de l'Angleterre, de Calgary et les pompières de l'Australie.

Après 4 victoires en 6 parties, l'équipe du SPVM est rentrée au pays avec une médaille de bronze. Leurs plus coriaces adversaires, les gardiennes de prison de l'Angleterre, sont retournées à la maison médaille d'or au cou.

Les prochains Jeux se tiendront à Vancouver en 2009 et les joueuses du SPVM comptent bien regagner leur titre de championnes. C'est un rendez-vous!



Élise Paquin-Petitjean

*L'équipe féminine de soccer, qui s'est méritée une médaille de bronze. À gauche en haut, **Élise Paquin-Petitjean**, qui a aussi gagné une médaille de bronze en lancer du javelot.*

La course aux flambeau des policiers

Un autre succès



La traditionnelle course au flambeau des agents de la paix au profit de la campagne de financement des Olympiques spéciaux Québec (OSQ) avait lieu le samedi 16 juin dernier. Le directeur adjoint, **Pierre-Paul Pichette**, a eu l'honneur de porter le flambeau au départ de cette course qui s'est déroulée cette année dans le Vieux Montréal.



Lors du passage devant l'hôtel de ville, les représentants du SPVM, dont les membres du Tour cycliste, qui reprendront la route pour une bonne cause, *Enfant retour*, à compter du 27 juillet.



Après la course, photo de famille des participants dans le Vieux-Port.



Lors de cette course au flambeau, l'équipe des montréalais qui a relevé de Défi de l'acier, soit de tirer cette locomotive



Au centre de la photo, le président d'honneur de cette course au flambeau, **Hugo Girard**, policier à Hull et un des hommes les plus forts au monde, le directeur du SPVM, **Yvan Delorme**, ainsi que deux des jeunes qui bénéficient de l'implication des policiers.



Quatre personnes qui comptent dans cette course au flambeau : **Normand Prévost**, de la Caisse Desjardins des policiers, **Johanne Lesage**, du PDQ 16, une des plus fidèles organisatrices de cet événement, **Mario Lanoie**, qui représente la Fraternité, et le directeur du SPVM, **Yvan Delorme**.

**APPRA**

Serez-vous des nôtres en Floride l'hiver prochain ?

Qui n'a pas un jour rêvé, une fois à la retraite, de passer l'hiver québécois sous les chauds rayons du soleil floridien ? Depuis des décennies, nos retraités se regroupent et se donnent rendez-vous pour participer à des activités, fraterniser et partager une qualité de vie exceptionnelle.

L'année 2006-2007 a été fertile en émotions pour nos retraités qui ont séjourné en Floride. Une cinquantaine de personnes se sont réunies tous les mercredis à l'heure des quilles, d'autres l'ont fait tous les jeudis à Sunrise, au marché aux puces. Plusieurs défis amicaux ont été lancés sur les terrains de golf. Quoi de mieux que de passer quelques heures par semaine au bord de la mer ?

C'est d'ailleurs le 2 mars dernier, au Club de golf Harrowhead, qu'a eu lieu le tournoi de golf des retraités en Floride. Environ 100 membres y ont participé et 117 se sont partagé les victuailles. Il va sans dire que ce tournoi est devenu une tradition fort populaire au fil des années et que plaisir et esprit de solidarité sont toujours au rendez-vous.

C'est avec beaucoup d'intérêt que l'équipe de l'APPR appuie ces activités, en fournissant aux organisateurs bénévoles l'aide et le matériel requis. En mon nom personnel et en celui des membres du conseil d'administration de l'APPR, je remercie nos trois bénévoles, Henri-Paul Tremblay, Claude Boudrault et André Poitras, pour leur dévouement et leur disponibilité, ainsi que pour le sens de l'organisation dont ils font preuve depuis tant d'années pour vous.

Rien que la vérité !

AVEC ANDRÉ SASSEVILLE



■ Policier depuis 20 ans à Montréal, le sergent détective **Yvon Roy** est plutôt discret sur la passion qu'il entretient depuis l'enfance. La plupart de ses collègues ignorent qu'ils côtoient l'un des dix meilleurs tireurs à l'arme de poing au monde! Yvon vient d'accéder au rang de grand maître, l'échelon le plus élevé au classement mondial de la police *Pistol Combat*. Son beau-père, l'ex-sergent détective **Bertrand Audet**, est très fier des exploits du gendre. Félicitations, Yvon!

■ Le 26 mai dernier, l'ex-directeur **Claude Gauthier** est devenu le nouveau président de la ligue de développement Midget AAA du Québec. Claude a pris sa retraite en 2000, après 36 années de service.

■ Saviez-vous que **Gérard Lesage**, policier retraité décédé en août dernier à l'âge de 91 ans, a légué un montant de 100 000 \$ à la Fondation de l'hôpital de Mont-Laurier pour l'achat d'équipement médical. Il s'agit du plus important don privé effectué à cette Fondation depuis sa création.

■ Après avoir travaillé pour le gouvernement américain, l'ex-lieutenant **Pierre « Youppi » Bélisle** s'est installé à Myrtle Beach avec son épouse et est devenu agent d'immeuble. Il a troqué le costume de Youppi pour celui d'un pélican : il est la mascotte de l'équipe de baseball locale. La police mène à tout, non?

Votre président **Raymond Laframboise** a passé tout le mois de mai à l'hôpital pour un problème de santé. Tous les retraités lui souhaitent un prompt rétablissement.

■ Une fois à la retraite, **André Brodeur**, qui a terminé sa carrière au PDQ 35, est devenu huissier audiencier au palais de justice de Montréal.

■ Au moment d'écrire ces lignes (le 1^{er} mai), l'ex-directeur du SPVM **Jacques Duchesneau** était sur les rangs pour devenir le prochain commissaire de la GRC.

■ **Michel Lizotte** et son épouse **Carole** animent une garderie depuis 1989. Il paraît que Michel s'amuse comme un petit fou, la présence des tout-petits le gardant jeune.

■ Une cinquantaine de personnes ont fait le voyage de Saint-Donat pour fêter le 60^e anniversaire de l'ex-délégué syndical **Robert Ducharme**. Son épouse **Carole** avait fait les choses en grand. Dans quelques années, Robert, l'APPR t'invitera à son bal annuel pour tes 80 ans! Reste en santé!

■ Félicitations à **Émile Bisailon**, qui a réussi un trou d'un coup au club de golf de Mirabel (trou n° 14 de 103 verges). Le témoin oculaire est **Jean Joly**. Je dois avouer que je suis quelque peu sceptique avec un tel témoin!

Les anciennes voix d'or des télécommunications se rencontreront les 3^e mardis de chaque mois à compter de septembre à **la Brasserie Beauharnois**, coin Saint-Laurent et Beauharnois. C'est là où se régleront tous les problèmes du monde...

■ Dans un chic restaurant de Boucherville, **Marcel et Ginette Deschênes** ont été fêtés par leurs parents et amis à l'occasion de leur 40^e anniversaire de mariage. Félicitations et longue vie!

■ Je félicite **Jean-Pierre Roy** et son comité organisateur pour le magnifique tournoi qu'il a organisé pour la symphonie vocale de la FPPM le 26 mai dernier à Verchères. Les 160 personnes présentes ont beaucoup apprécié cette journée, qui s'est déroulée sous un ciel radieux.

■ Une rumeur a circulé lors de la première soirée du festin de homard : **Francine Gauvreau**, épouse de **Yvan « Bill » Gauvreau**, se serait portée volontaire pour cuisiner des carrés aux dattes comme dessert l'an prochain. Une excellente idée, ma chère Francine!

N'oubliez pas de bloquer le 12 octobre dans votre agenda, la date de notre bal annuel. Les billets seront en vente le 4 septembre prochain.

■ En se penchant pour ramasser sa balle lors du tournoi de golf de la Symphonie vocale, l'ex-sergent détective **Guy Saint-Jacques** a fendu son pantalon dans la région arrière. L'achat d'un pantalon de taille 46 est recommandé pour éviter la répétition de cette mésaventure. Ayoye!

■ Depuis une dizaine d'années, l'ex-motard **Jean-Claude Marcil** ramasse des pièces de un, cinq, dix et vingt-cinq cents dans une urne, qui totalisent la somme de 4 850 \$. Le problème maintenant, c'est d'aller porter le tout à la Caisse. Notre ami est incapable de soulever l'urne en question. Incroyable, mais vrai!

■ Plus de 120 personnes ont participé au 13^e tournoi de golf du Casino de Montréal au club de golf d'Hemmingford le 28 mai dernier. **Claude Larivière** et **Bertrand Munger** ont été des hôtes parfaits. Quel plaisir de renouer connaissance avec **Richard Gingras, François Godin, Jean-Claude Bergeron, Robert Quévillon, Gilles Lévesque, Michel Rochon, Mario Plante, Pierre Marotte, Paul Therrien, Roger Vermette, Daniel Paquin, Michel Sarrazin et André Pilotte!**

Lors du festin de homard du 25 mai, les 470 personnes présentes ont mangé 2 172 livres de crustacé!



■ L'ex-sergent détective **Christian Gervais**, qui est parti après 26 ans de service, est devenu chef de la police de Saint-Donat. Incorporé à la Sûreté du Québec, Christian est responsable des enquêtes criminelles à Rawdon. Quel cheminement!

Au 31 décembre 2006, le SPVM comptait 4 383 policiers et policières, qui comptent en moyenne 9 années de service.

Nos retraités à la cabane à sucre

Tout près de 275 personnes ont pris part à la journée cabane à sucre au Chalet du Ruisseau à Saint-Benoît-de-Mirabel. On s'y est bien amusé et la nourriture était succulente. Félicitations aux organisateurs Pierre-Paul Lirette et Marcel Crevier!



Les gens se sucent le bec en mangeant de la tirs sur la neige.

Souper des fêtes

N'oubliez pas d'inscrire à votre agenda la Soirée des fêtes du 6 décembre au Buffet Marina. Nous vous assurons encore une fois que le père Noël sera généreux. Une très belle soirée en perspective!

Réservez vos tables le 16 octobre à compter de 8 h 30 au bureau de l'APPR.



Temple de la renommée

Le jeudi 25 octobre prochain se tiendra la 32^e intronisation au Temple de la renommée organisée par la division du renseignement. Le thème de la soirée est la lutte aux gangs de rue et, à cette occasion, plusieurs hommages spéciaux seront rendus. De plus, douze personnes seront intronisées au Temple de la renommée du renseignement.

L'activité se déroulera au buffet Riviera, au 7600, Henri-Bourassa à compter de 16 h 30. Nous vous attendons en grand nombre!

Pour information et réservation, veuillez communiquer avec un des membres du comité organisateur: Pierre Valour (514-280-3295), Lise Dumais (514-280-3333), Mario Fournier (514-280-2756) ou Carole Goulet (514-280-3797).

Activités à venir

Septembre

- 4 Cyclotourisme
- 4 Vente des billets du bal annuel
- 5 Début des quilles
- 14 Curling
- 28 Méchoui

Octobre

- 12 Bal annuel
- 16 Vente des billets de la Soirée des fêtes
- 22-29 Tournoi de billard

Novembre

- 11 Messe du souvenir

Décembre

- 6 Soirée des fêtes
- 12 Fin des quilles
- 24 Messe de Noël

La ligue de quilles de l'APPR fête ses champions

Remerciements sincères à André Campeau, Gilbert Petit, Marcel Crevier, Jean-Pierre Roy ainsi que Gisèle Vallée pour leur dévouement et leur disponibilité tout au long de l'année.



Gagnants division C 2006
Jean-Jacques Adam, Jeanne-D'Arc Pomerleau, Donald Dangela, Marie-Rose Robillard, Luc Dussault, Claudette Bazinet et G. Lemay.



Champions division A et des éliminatoires automne 2006
André Larose, Denise Gosselin, Mario Gosselin, Henriette Thibodeau, Paul Renaud, Léo Gaudet et Gérard Lacoste.



Gagnants division D 2006
Céline Poirier, Georges Martin, Denise Doyon, Johnny Antonacci, Jacqueline Desormeaux, Paul-André Pharand (et Maurice Bouchard, absent de la photo).



Gagnants division B 2006
André Brulé, F. Ange Beauchamps, Jean-Guy Lévesque, Huguette Vigeant, Fernand Robillard, Roger Bourgelas (et Yves Brien, absent de la photo).



Gagnants division A printemps 2007
Micheline Munger, Gilles Ally, Jeannine Niceforo, Eddy Lecouedic, Claude Saint-Georges, Marielle Perreault et Jean-Claude Anctil.



Gagnants division B 2007
Ginette Deschênes, Normand Doyon, Carmen Toupin,
Raymond Custeau, Nicole Bell (et, absents de la photo,
Maurice Léveillé et Robert Riffon).



Gagnants division D 2007
Thérèse Meilleur, Lucie Blondin, Guy Bazinet, Réjane Campeau,
Claire Lavallée, Pierre Bertrand (et **Gordon Alexander**, absent
de la photo).



Gagnants division C 2007
Colombe Sauriol, Germaine Coiteux, Lise Brosseau,
Claudette Noël, Liliane Therrien, Jacques Blondin
et **Jean-Guy Larin**.



Gagnants des éliminatoires printemps
et champions saison 2006-2007
Gisèle Lelièvre, René Coiteux, Pierrette Crevier, Jacques Dalpé,
Madeleine Robillard, Yolande Nolin et Yvan Gauvreau.



Chez les femmes
La meilleure moyenne: **Jacqueline Saint-Jacques**
Le plus haut simple: **Irène Antonacci**
Le plus haut triple: **Lucille Lebel**



Chez les hommes
La meilleure moyenne: **Gilles Ally** (absent)
Le plus haut simple: **Michel Vigeant,**
Michel Garceau, Julien Hivon
Le plus haut triple: **André Larose**



Ont réussi une partie parfaite
André Campeau, Gisèle Lelièvre,
André Larose (deux fois!), **Georges Gadoua**
(et **Gordon Alexander**, absent de la photo).

Du homard à volonté

Le festin de homard est une tradition bien ancrée à l'APPR! Cette année, tout près de 1 500 personnes ont participé aux trois soirées organisées. Ce qui nous réjouit, c'est de constater que plus de 70 % des participants sont des policiers actifs. Félicitations à André Campeau et Jean-Pierre Roy pour leur magnifique sens de l'organisation !



Richard Gingras, du casino de Montréal, a reçu un homard de 5 livres de la part des organisateurs **Jean-Pierre Roy** et **André Campeau**. **Claude Larivière**, également du casino, assiste à la scène.



La diète n'était pas de mise. Une pâtisserie française sans calorie, est-ce possible? Peu importe à **Jean-Pierre Roy**, **Maurice Lapointe**, **André Campeau**, **Daniel Gendron** (de l'ABR) et **André Beaudry**!



Quelques responsables du musée de la Police étaient présents : **René Lagacé**, **Robert Chevrier**, **Gaston Salvas**, **Raymond Legault** et **André Schmidt**.



Le party était bien pris avec les **Marcel Chaumont**, **Tom Couture**, **Richard Longpré**, **Ben Fuesco**, **Gilles Daudelin**, **Michel Caplette**, **Jean-François Dominique**.

Clinique de golf, une réussite!

Le 30 avril dernier avait lieu la clinique de golf organisée par l'APPR au Club de Golf de Verchères. Plus de 80 personnes y ont reçu de précieux conseils de la part des professionnels du club. Ils ont également eu droit à un bon repas. L'activité a été mise sur pied par Jean Joly et André Campeau.



Bal annuel de l'APPR

Le bal annuel de notre association aura lieu le vendredi 12 octobre 2007 à la salle de réception Le Madison, au 750, rue Provencher à Saint-Léonard. Formez vos tables de 10 ou 12 personnes.

Les billets seront en vente le 4 septembre 2007. La participation à ce bal est limitée à 500 personnes.

Les amateurs de danse pourront s'en donner à cœur joie, du souper jusqu'à la fin de la soirée. Un orchestre et une disco assureront la musique. Une soirée inoubliable vous attend!

Membre à prix doux de : 67 \$
Non-membre : 90 \$



Profitez des règles fiscales à la retraite – et même avant!

Une conférence de M. Simon Beauchemin, conseiller en fiscalité à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, le jeudi 18 octobre 2007 à 10h à l'Hôtel Auberge Universel situé au 5000, rue Sherbrooke Est, à Montréal. Une gracieuseté de votre Caisse Desjardins des policiers et policières.

Inscrivez-vous dès maintenant auprès de M^{me} Lise Brodeur par téléphone au 514 849 3762, poste 2231, ou par Internet au www.caisse-police.qc.ca

**Faites vite, les places
sont limitées!**

Concrétisez vos rêves!

Cinéma maison. Cuisine rénovée. Piscine creusée l'été prochain. Voyage en Italie. Petit havre de paix à la campagne. Investissement accéléré dans votre REER.

Les idées ne manquent pas, loin de là. Faites qu'elles deviennent réalité grâce à l'épargne par versements périodiques. À coup de 20 \$ par semaine, 50 \$ toutes les deux semaines, 200 \$ par mois... toutes les combinaisons sont possibles. Les prélèvements se font automatiquement sur votre compte selon vos instructions.

Sondage Express

Votre satisfaction nous tient à cœur. C'est pourquoi nous réaliserons dans la semaine du 22 octobre prochain un court sondage téléphonique tout à fait confidentiel auprès de certains membres sélectionnés au hasard. Vos réponses à ce sondage nous permettront de mieux connaître vos besoins et de nous améliorer. Merci de nous aider à mieux vous servir!



**Caisse Desjardins des
policiers et policières**



SIÈGE SOCIAL

460, rue Gifford, Montréal (Québec) H2J 1N3

Téléphone: 514 849-3761

Télécopieur: 514 849-6804

POINT DE SERVICE

7955, boul Louis-H.-LaFontaine

Montréal, arrondissement Anjou (Québec) H1K 4E4

Boîte information: 514 849-3762 poste 3333
pour mieux vous informer!

Une première femme policière

DIRECTRICE À L'INTERNE



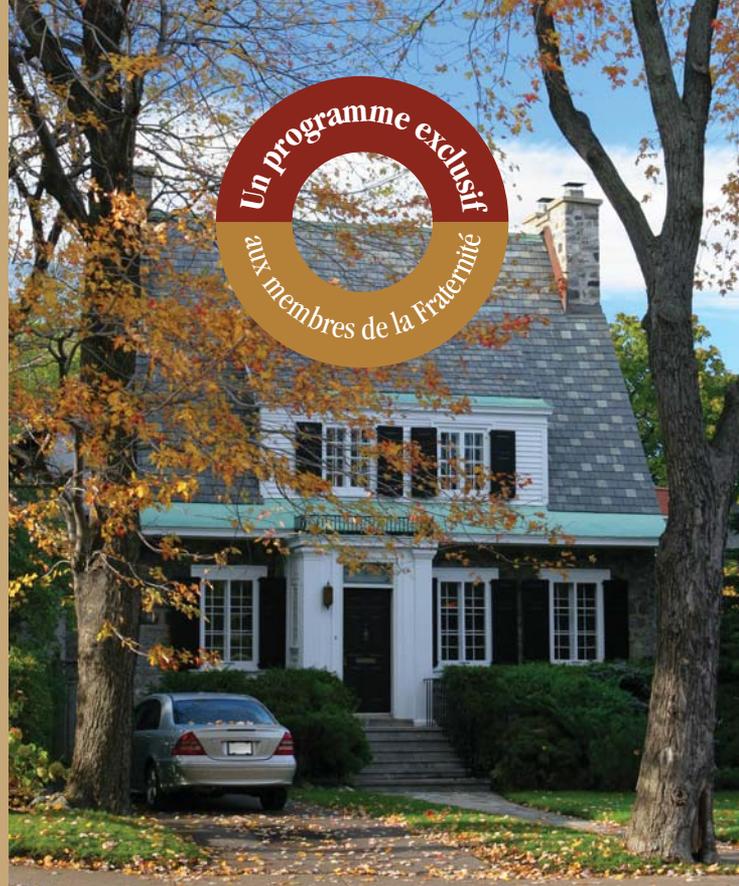
Sergente-détective œuvrant antérieurement au Centre opérationnel Ouest, M^{me} Hélène Ferland a récemment joint notre équipe à titre de directrice, relations avec les membres.

Venez la saluer lors de votre prochaine visite!

Chez Beucage Mercedem nous vous offrons un programme d'assurance auto et habitation adapté à vos besoins.



BEUCAGE MERCEDEM
ASSURANCES



Vous possédez un commerce ?
Vous êtes propriétaire locatif ?

Nous vous accordons
automatiquement un rabais de

15%

sur le meilleur prix
obtenu auprès de la concurrence*.

POUR CONNAÎTRE LES AVANTAGES
DE VOTRE PROGRAMME
COMMUNIQUEZ AVEC NOUS
SANS OBLIGATION DE VOTRE PART

(514) 875-6600

1-800-643-1853

www.beucagemercedem.com

* Certaines restrictions peuvent s'appliquer.

**Avec Beucage Mercedem, vous bénéficiez
maintenant de rabais cumulatifs allant jusqu'à
40 % pour l'auto et 25 % pour l'habitation !**